

Troisième séance, vendredi 29 mai 2020

Présidence de Kirthana Wickramasingam (PS/SP, GR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		Ouverture		
2019-DICS-60	Décret	Octroi d'un crédit d'étude pour la délocalisation et la construction du Musée d'histoire naturelle à la route des Arsenaux, à Fribourg	Entrée en matière Renvoi Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Martine Fagherazzi-Barras <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2019-DICS-55	Décret	Octroi d'un crédit d'engagement pour la fourniture du froid pour les hautes écoles du Plateau de Pérolles	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Roland Mesot <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2019-GC-219	Mandat	Demande d'audit externe du SICHH	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Nicolas Pasquier Michel Zadory Marc-Antoine Gamba Solange Berset Grégoire Kubski André Schoenenweid Benoît Piller Ueli Johner-Etter Benoît Rey David Bonny <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2019-GC-214	Pétition	Pétition "Libre choix de l'éducation pour tous" - Lobby des parents	Discussion Vote	<i>Rapporteur-e</i> Chantal Müller <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
		Prise de congé : Mme la Députée Sylvia Baiutti		
		Clôture de la session		

Ouverture

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 106 députés; absents: 4.

Sont absents avec justifications: M^{me} et MM. Patrice Jordan, Katharina Thalmann Bolz, Jacques Morand et Romain Collaud.

M^{me} et MM. Didier Castella, Olivier Curty, Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Maurice Ropraz, et Jean-François Steiert, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Décret 2019-DICS-60

Octroi d'un crédit d'étude pour la délocalisation et la construction du Musée d'histoire naturelle à la route des Arsenaux, à Fribourg

Rapporteur-e:	Fagherazzi-Barras Martine (PS/SP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport
Rapport/message:	03.12.2019 (BGC Mai 2020, p. 668)
Préavis de la commission:	23.01.2020 (BGC Mai 2020, p. 680)
Remarque:	Rapporteur de la Commission des finances et de gestion: Claude Brodard

Entrée en matière

Fagherazzi-Barras Martine (PS/SP, SC). Au nom de la commission, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport concernant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la délocalisation et la construction du Musée d'histoire naturelle à la route des Arsenaux à Fribourg.

Je tiens à préciser tout d'abord que lors de nos deux séances de commission, outre la présence de nos deux commissaires du Gouvernement; M. Jean-Pierre Siggen pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et M. Jean-François Steiert pour la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, nous avons bénéficié également de la présence de l'Architecte cantonal alors en fonction, M. Giancarlo Chiove et de celle de M. Philippe Trinchan, chef du Service de la culture.

C'est avec beaucoup d'intérêts que nous nous sommes penchés sur ce crédit qui permettra de voir se concrétiser, s'il est accepté, la première phase d'un projet ambitieux qui répondra tout à fait aux attentes dignes que se doit d'être un musée au XXI^e siècle. Et le Musée d'histoire naturelle de Fribourg mérite amplement ce nouvel écrin puisqu'il est l'institution culturelle la plus visitée du canton et qu'il se trouve actuellement à l'étroit dans des locaux devenus vétustes. Lors du débat d'entrée en matière, les membres de cette commission ont, dans leur grande majorité, exprimé la nécessité incontestable de pouvoir offrir un espace plus vaste et plus moderne qu'actuellement aux visiteurs, mais également aux collections existantes du musée et surtout de lui permettre d'envisager un développement plus modulable en fonction de ses besoins actuels et futurs. Le nouveau musée offrira également un espace de vie agréable pour ses futurs visiteurs avec notamment une plus grande salle d'exposition permanente mais aussi diverses salles permettant la tenue de conférences ou d'ateliers, des locaux dédiés à l'étude et à la conservation des objets, un foyer et une cafétéria ainsi qu'un parc urbain. Tous ces éléments permettront de dynamiser encore l'affluence de la population fribourgeoise vers ce lieu culturel mais contribueront également au dynamisme de la zone dans laquelle il se situera.

Les riches discussions de l'entrée en matière au sein de la commission ont également soulevé des besoins de compléments structurels un peu plus détaillés, notamment sur les aspects des frais d'honoraires des architectes mandatés ainsi que sur les coûts liés proprement dits à l'aspect scénographique. La commission a donc décidé de se réunir une deuxième fois afin d'approfondir plus en détail ces aspects-là. Donc, lors de notre deuxième séance, nous avons pu, à la suite des documents complémentaires reçus entre les deux séances, mieux comprendre et mesurer les enjeux qui déterminent les montants alloués pour ce crédit d'étude. Tout d'abord, pour répondre aux diverses questions liées au montant des honoraires des architectes, un phasage détaillé des coûts au moment des diverses étapes de l'étude proprement dite de la délocalisation et de la construction de ce projet, nous a été soumis. Nous avons pu constater dès lors que les montants prévus correspondent tout à fait aux normes SIA (Société des Ingénieurs et des Architectes), normes qui sont tout de même une base de références reconnues et qui assurent une certaine garantie pour le maître d'oeuvre, en l'occurrence l'Etat de Fribourg, de se prémunir d'éventuelles malfaçons. Nous avons également bénéficié d'une description plus détaillée des postes qui sont englobés dans l'aspect scénographique, c'est-à-dire les éléments qui participent à la mise en scène et à la création de l'ambiance autour de la collection du musée et qui constituent une grande part du budget alloué dans le coût total de ce projet, environ 1/6, soit 10 millions de francs. Il est donc important qu'il soit pris en compte dans cette phase d'étude.

En résumé donc les éléments avancés, tant au niveau de l'Architecte cantonal que du chef du service de la culture, ont permis à la commission de se faire une idée que les coûts estimés correspondent tout à fait à la moyenne des standards de ce qui se

fait lors de constructions de musée de ce même type au niveau européen ou dans d'autres villes suisses et qu'ils répondent sans extravagances aux besoins de conception d'un musée en phase avec les aménagements qui doivent être mis en place pour répondre aux exigences d'un musée moderne, interactif et qui fera la part encore plus belle à toutes les facettes des missions didactiques, scientifiques, culturelles et sociales de ce que peut offrir un musée qui n'est pas juste un lieu d'exposition. La commission a cependant estimé que l'aspect scénographique n'apparaît peut-être pas assez explicitement dans l'énoncé même de ce crédit d'étude et estime qu'il serait bénéfique, afin de mieux justifier le montant total de celui-ci, qu'il figure de manière explicative dans le message qui sera soumis à la population. A la suite de nos constructives discussions et au terme de ces deux séances, la commission a approuvé à l'unanimité des membres présents l'octroi d'un crédit de construction de 5 580 000 frs.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Je remercie M^{me} la Rapportrice pour son rapport circonstancié.

Ce matin, vous vous prononcez sur une étape essentielle de notre Musée d'histoire naturelle par la demande d'octroi du crédit d'étude pour sa délocalisation et sa construction à la route des Arsenaux à Fribourg. Vous attendiez avec impatience ce moment important et le Conseil d'Etat se réjouit de vous soumettre ce projet que vous avez sollicité à plusieurs reprises par la voie des instruments parlementaires ces dernières années. Aujourd'hui, vous allez décider de l'avenir de l'une des plus anciennes institutions culturelles du canton, avec ses presque 200 ans d'existence, mais aussi comme l'a relevé M^{me} la Rapportrice, parmi les plus populaires avec ses plus de 65'000 visiteurs en moyenne par année. Votre vote aura aussi des implications à long terme sur le développement du musée et sa pérennité et l'accès de générations de Fribourgeoises et Fribourgeois à la connaissance du patrimoine naturel de notre canton.

Les musées sont des institutions qui ont beaucoup évolué ces dernières années. Ils sont devenus des lieux de dialogue entre les générations, entre les populations, entre les régions. Partout en Suisse mais aussi à l'étranger, les musées d'histoire naturelle ont le vent en poupe. Alors que les crises de la biodiversité et du climat sont au cœur du débat public, les musées de science ont plus que jamais une responsabilité et un rôle important à jouer comme interlocuteurs privilégiés des populations en quête de savoirs et de clefs objectives pour comprendre au mieux les enjeux majeurs touchant à la nature et à l'environnement auxquels nous devons et devons répondre ces prochaines décennies.

Aujourd'hui, nous avons la possibilité de faire du Musée d'histoire naturelle une institution-phare de notre canton. Le projet du bureau d'architecture fribourgeois Zamparo SA garantit la valorisation du bâtiment historique protégé de l'ancien Arsenal. La surélévation du bâtiment et le parc urbain qui sera créé marquera le quartier et confèrera au musée sa stature d'institution culturelle cantonale.

Le projet offre au Musée d'histoire naturelle des surfaces considérablement augmentées et crée des espaces d'accueil pour les publics. Les conditions de conservation des objets seront améliorées, la nouvelle exposition permanente sera plus grande et prendra en compte l'état actuel de la science. Un espace plus généreux est aussi prévu pour les expositions temporaires. Grâce à une infrastructure moderne et fluide, les espaces pourront évoluer afin d'offrir sur le long terme à un large public un parcours muséographique toujours actualisé et innovant.

Ce projet est une chance à saisir pour notre canton. Certes, l'investissement est important, mais il va renforcer l'attrait du canton et de la ville en engendrant d'importantes retombées sur le tourisme et l'économie locale, mais aussi en renforçant un pôle culturel fort. Les conditions de partage des expériences et des connaissances avec la jeunesse et la population seront grandement améliorées et l'offre de culture scientifique, étoffée, diversifiée et de qualité, pourra complètement se déployer dans les nouvelles infrastructures.

Au niveau environnemental, le projet améliore grandement les conditions de conservation et de valorisation du patrimoine naturel cantonal. Le projet accorde une attention particulière à l'utilisation du bois. Une place de choix a été gardée pour créer un parc urbain qui favorisera la biodiversité au centre du quartier. Le parc sera intégré au parcours muséographique et offrira une transition harmonieuse entre la ville et le musée.

Situé au cœur de la ville, à la croisée des axes de mobilité douce, ce projet fait le lien avec l'Université et son Jardin botanique, les quartiers d'habitation environnants, les Hautes Ecoles, le parc d'innovation Blue Factory et la gare. Le musée participera ainsi activement à l'animation du quartier en offrant une infrastructure conviviale et moderne ainsi qu'un espace vert. Il deviendra un centre de vie culturelle animé, un lieu de rencontre et de cohésion sociale.

Pour sa délocalisation, le Musée d'histoire naturelle dispose aujourd'hui d'un lieu et d'un projet à la fois ambitieux et généreux. Donnons, aujourd'hui, les ressources et moyens nécessaires au groupe de projet pour qu'il puisse développer ce projet en vue d'offrir à la population de notre canton un musée qui réponde à ses envies et ses besoins.

Je vous invite donc à accepter le décret relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la délocalisation et la construction du Musée d'histoire naturelle, pour un montant de 5 580 000 frs.

Brodard Claude (*PLR/FDP, SC*). La Commission de finances et de gestion s'est réunie le 22 janvier 2020 pour l'examen du décret relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la délocalisation et la construction du Musée d'histoire naturelle. Le montant demandé de 5 580 000 frs est basé sur l'estimation du coût de construction déterminé actuellement à 58 millions, avec une marge d'erreur de 25%. Si l'évaluation de ce projet a été jugé très élevé par certains membres de notre commission, les explications de M. le Conseiller d'Etat Jean-Pierre Siggen ont convaincu la majorité des membres de la Commission des finances et de gestion. Je vous recommande donc, sous l'angle financier, d'approuver le décret selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Schoenenweid André (*PDC/CVP, FV*). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du message et du projet de décret pour ce crédit d'étude de 5 580 000 frs. Le groupe vous fait part de toutes ses considérations.

Le bâtiment actuel est devenu obsolète et vétuste malgré les efforts constants de l'équipe du Musée et de l'Etat afin de rendre intéressantes les nombreuses expositions. La délocalisation est donc une priorité et indispensable afin de pérenniser un musée centenaire, ouvert en 1826. Ce musée est emblématique pour tous les Fribourgeois et il nous a fait découvrir, il nous fait encore découvrir notre nature, notre flore du passé et de l'avenir, et bien sûr, toute l'importance de l'environnement naturel. Il va encore plus, à l'avenir, nous sensibiliser à la richesse de notre patrimoine naturel. Ce musée fait donc partie de notre histoire cantonale. Après le concours lancé en 2018 et le projet gagnant connu le 29 avril 2019, ce crédit d'étude est donc une suite logique, avec l'appui, il faut le relever de plusieurs interventions parlementaires que le Gouvernement a pris en compte. L'emplacement choisi convient très bien à notre groupe et permettra ainsi de mettre en valeur le site de l'ancien Arsenal, d'offrir des espaces muséaux bien plus importants et modernes, également des expositions interactives, de parfaitement s'intégrer dans un quartier en plein développement avec un parc arborisé et accessible par les transports publics. La réalisation d'une voie verte, à mobilité douce entre les plateaux de Pérolles, le quartier Blue Factory, est devenue une évidence et un défi aussi à venir.

Le groupe démocrate-chrétien, soucieux de l'utilisation rationnelle, efficace des deniers publics, reconnaît que le montant estimé à ce stade du concours à 58 millions peut interpeller le Parlement. Après une analyse objective des coûts projetés, il s'avère que le bâtiment transformé, agrandi de 33 000 m³ à un coût de 34 millions est acceptable. La scénographie également indispensable aux expositions de 10 millions, le réaménagement extérieur et le parc urbain à 2,5 millions sont également acceptables. Ces chiffres démontrent que les coûts restent dans un cadre maîtrisé pour un musée. Le groupe démocrate-chrétien demande au Conseil d'Etat, avec ce crédit, espérons-le, voté aujourd'hui, d'affiner le devis général et de diminuer le coût projeté actuel.

Nous avons également deux questions:

La gratuité des entrées du musée est un des éléments actuels très populaires et très attractifs. Qu'en sera-t-il à l'avenir ?

Le maintien et l'extension de la station de centre de soins pour les animaux sauvages est absolument nécessaire dans le canton, et actuellement elle est toujours située dans le musée, et constitue également une priorité pour notre groupe. Qu'en sera-t-il à futur de ce centre de soins ?

Avec ces questions, nos remarques sur le budget général, le groupe démocrate-chrétien entre en matière sur ce décret, accepte le projet de la commission et surtout s'opposera à toute demande de renvoi.

Jelk Guy-Noël (*PS/SP, FV*). C'est avec un grand enthousiasme que le groupe socialiste a pris connaissance du projet cité ci-dessus. Enfin ! dirais-je. Il est vrai que le petit Musée d'histoire naturelle devenait à l'étroit dans ses vétustes appartements. Certes, les parquets grinçants sur lambourdes rendent l'ambiance très chaleureuse mais les surfaces exploitables ne sont pas expansibles. Le petit Musée est devenu grand car ses gestionnaires lui ont prêté vraiment vie. La population adhère au concept général de ce lieu qui lie tradition - qui ne se souvient pas de s'être extasié devant le baleineau - et modernité. Peut-être aviez-vous fréquenté les expositions temporaires sur le lait, le castor, les photos des rivières de Michel Roggo et bien d'autres et bien sûr les tendres petits poussins. Le futur musée se veut un joyau qui conservera ses deux paramètres, la baleine et le squelette du boa naturalisé seront toujours présents ainsi que les obsidiennes, les pépites d'or, les chants du martinet et du roitelet mais présentés dans une scénographie utilisant les technologies de notre époque moderne.

Je suis certain que chaque Fribourgeois aura un intérêt à retourner dans ce musée, pour découvrir, apprendre, s'émerveiller devant les différents éléments naturels qui sont présentés dans ce futur musée extraordinaire. L'écrin dans lequel le musée prendra place sera une enceinte liant histoire, l'ancien dépôt de l' Arsenal et transformations contemporaines. Ce bâtiment protégé sera ainsi restauré et son réhaussement lui apportera une prestigieuse envergure. Un bâtiment précieux supplémentaire pour la ville de Fribourg. Les montants dévolus aux architectes peuvent paraître élevés mais ceux-ci nous ont été explicités lors d'une seconde séance de commission. Ils comprennent les différents phasages liés à la délocalisation et à la complexité de la rénovation; ils sont conformes aux normes SIA, ce qui représente un gage de sécurité pour le maître d'oeuvre, qui peut ainsi se prémunir d'éventuelles malfaçons de conception. Comme enseignant, l'aspect pédagogique et scientifique

sera évidemment à privilégier mais comme la direction actuelle du musée sera partie prenante du futur concept, je ne me fais pas trop de souci. J'espère, j'en suis persuadé que celle-ci nous concoctera un très intéressant projet. La scénographie sera réalisée en collaboration avec l'Eikon, l'Ecole d'arts appliqués, sise à quelques centaines de mètres. A n'en pas douter que les innovations technologiques et originales seront imaginées afin de surprendre chaque visiteur. La voie verte jouxtera et passera juste derrière le musée. Ce lien étroit entre mobilité douce et culture est un point positif supplémentaire.

Un aspect qui me tient à coeur est l'espace convivial qui sera créé avec l'aménagement de la cafétéria. Ce lieu aura une ouverture sur l'extérieur, ce qui est une excellente intention. Notre souhait est que cette cafétéria puisse être accessible à l'extérieur et à l'intérieur par les habitants et les nombreux étudiants des hautes écoles environnantes, sans que ceux-ci ne doivent passer par la case "entrée" et peut-être "caisse" du musée. En effet, je suis persuadé que même les personnes ne se rendant pas au musée, en ayant un accès libre convivial à ce lieu, tôt ou tard, elles s'y rendront. Je mentionnerais un dernier élément qui, certes ne fait pas partie du message, mais est-ce que la gratuité du musée restera de mise comme c'est le cas pour le moment ?

Pour conclure, le groupe socialiste accepte à l'unanimité, avec une grande satisfaction et enthousiasme, et je ne le cache pas, une certaine impatience le décret d'étude pour la délocalisation et la construction du Musée d'histoire naturelle.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de ce décret, du message l'accompagnant et de ses annexes. Nous reconnaissons le fait que le Musée d'histoire naturelle se trouve depuis longtemps dans des locaux devenus désuets et vétustes. Nous reconnaissons aussi la qualité de ses expositions et l'intérêt que suscite ce musée auprès de ses visiteurs, en particulier ses jeunes visiteurs. Nous reconnaissons aussi le fait que l'ancien dépôt de l'Arsenal se prêterait bien à la localisation de ce musée.

Néanmoins, nous avons envie de vous dire que le Conseil d'Etat nous soumet aujourd'hui un message d'avant: un message d'avant le Covid-19, un message d'avant la période de décroissance que nous devons affronter ces prochains mois, voire ces prochaines années. Un message de l'époque où les bénéfices de l'Etat, avant opération de bouclage, autofinanciaient une grande partie de nos investissements. Là où nous voulons en venir, c'est que le coût estimé pour cette délocalisation, à savoir 58 millions, le coût du crédit d'étude qui nous est soumis aujourd'hui, 5 580 000 frs, nous paraît astronomique par rapport aux priorités financières auxquelles nous devons faire face dans un contexte économique qui a été totalement chamboulé. Je l'ai dit, nous sommes entrés dans une période de décroissance économique, avec son cortège de suppressions d'emplois, de faillites qui se profilent et très probablement de baisses drastiques de recettes fiscales pour toutes les collectivités - canton et communes - alors que les prestations sociales vont certainement prendre l'ascenseur.

Dans cette perspective sombre, et quand bien même, nous reconnaissons la nécessité pour le Musée d'histoire naturelle de disposer d'une nouvelle localisation moderne et répondant aux critères muséaux actuels, nous estimons que le montant demandé est beaucoup trop élevé. Nous devons apprendre, dans notre canton, à construire moins luxueux. C'est pourquoi nous formulons une demande de renvoi au Conseil d'Etat avec l'objectif de maintenir la délocalisation du Musée d'histoire naturelle dans l'ancien dépôt de l'Arsenal mais pour un coût maximal plafonné à 30 millions, ce qui par définition réduirait dans une même proportion le crédit d'étude à 2 900 000 frs au lieu des 5 580 000 frs demandés. Cette demande de renvoi, avec un objectif clair et fixé, permet de ne pas retarder la délocalisation du musée qui attend depuis 30 ans, nous en sommes conscients et permet aussi de contenir dans une proportion qui nous paraît raisonnable nos dépenses d'investissements.

Avec ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre vous invite, chers collègues, à renvoyer ce projet au Conseil d'Etat pour un projet plus modeste.

Ballmer Mirjam (*VCG/MLG, SC*). Je lis l'intervention de ma collègue députée Paola Ghielmini qui ne peut malheureusement pas être avec nous.

Le groupe Vert Centre Gauche a pris connaissance du projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la délocalisation et la construction du Musée d'histoire naturelle à Fribourg. Après la prise de connaissance du projet, nous constatons qu'il ne s'agit pas d'un simple déménagement mais bien d'un projet d'envergure pour un musée qui le mérite bien. En effet, il est vraiment temps de moderniser ce musée tant apprécié par les Fribourgeoises et Fribourgeois. Plus de 65 000 entrées par année avec une grande part d'enfants, pour qui cette expérience de visite est précieuse. Elle permet entre autres, la sensibilisation à la complexité et à la beauté de la nature, un accès direct des espaces ateliers pour les classes, des espaces d'expositions modernes, des vestiaires pour le public, un lieu de rencontres conviviales, tous ces éléments et j'en passe, pourront être finalement mis au goût du jour. La partie scénographie aura une phase importante dans ce projet. Comme le dit le message, et on l'a déjà entendu, le public recherche maintenant une expérience muséale, d'où l'importance de réussir à créer une ambiance attractive et moderne. La valorisation du bâtiment historique du dépôt de l'Arsenal, le développement du parc urbain à l'extérieur et la cafétéria complèteront ces facteurs d'attractivités du lieu. Le Musée d'histoire naturelle est bien fréquenté et il le sera encore plus avec cette nouvelle configuration, le groupe Vert Centre Gauche ne peut que s'en réjouir.

Le projet architectural lauréat M13 a convaincu notre groupe et doit encore être développé grâce à ce crédit d'étude jusqu'au projet détaillé. Nous souhaitons qu'une attention particulière soit portée à l'aménagement d'un parc urbain attractif et multigénérationnel, accessible à tout le monde et pas uniquement aux visiteurs du musée. Nous souhaitons qu'il en soit de même pour la cafétéria. Le projet sera en principe relié au CAD de Pérolles qui est alimenté au gaz. Nous demandons au Conseil d'Etat de tout mettre en oeuvre pour que l'exploitant du CAD recourt, à court terme, à des sources de chaleurs renouvelables. Bien que le sujet de l'exploitation du musée ne fasse partie du décret, notre groupe attire déjà l'attention du Conseil d'Etat au souhait de garder la gratuité du Musée d'histoire naturelle également pour le futur bâtiment.

Avec ces considérations, le groupe Vert Centre Gauche soutient à l'unanimité le crédit d'étude pour la délocalisation et la construction du Musée d'histoire naturelle.

Wüthrich Peter (*PLR/FDP, BR*). Le groupe libéral-radical a étudié ce décret et le soutient à l'unanimité. Notre Musée d'histoire naturelle est très populaire et réaliser ce projet est important pour notre canton et particulièrement pour notre jeunesse. Les infrastructures actuelles sont insuffisantes et ne correspondent plus à notre temps. Cela ne fait aucun doute. Le projet séduit et les lieux choisis sont adéquats. Les crédits prévus, aussi bien pour l'étude et pour le projet en lui-même, paraissent corrects et proportionnés. Nous avons fait une comparaison avec des projets similaires dans d'autres cantons et ce benchmark tient la route. Pour ces raisons, je vous invite à soutenir ce crédit d'étude pour notre nouveau musée.

Demierre Philippe (*UDC/SVP, GL*). Je déclare mes liens d'intérêts, je suis membre du Club Culture du Grand Conseil, je fais partie de la commission cantonale des affaires culturelles de l'Etat de Fribourg et je fais partie de la commission qui a traité l'objet. Je m'adresse à vous à titre personnel.

Le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la délocalisation et la construction du Musée d'histoire naturelle à la route des Arsenaux à Fribourg représente pour moi, un très bon départ pour la mise en oeuvre de la délocalisation du Musée d'histoire naturelle. En effet, le décret présenté aujourd'hui nous fait part de la vétusté des musées actuels et des besoins qu'a notre canton de donner une image très positive aux visiteurs provenant de tous horizons. Notons que ce musée est l'une des cinq institutions culturelles de notre canton. Lorsque nous avons traité cet objet en commission, nous n'avons jamais imaginé vivre l'une des plus grandes pandémies qu'a connue le monde.

Je suis parfaitement conscient des enjeux financiers que représente la transformation du bâtiment de l'ancien dépôt de l'Arsenal. Le montant du crédit d'étude dont nous parlons aujourd'hui s'élève à 5 580 000 frs, soit le 9,6% du montant total estimé à près de 58 millions. Ce montant est très élevé, nous en avons discuté et parlé dans le cadre de la commission. Serait-ce bien le moment, aujourd'hui, en cette période très difficile économiquement de présenter ce projet ? Ne devrait-on pas attendre quelque peu ? Certes, cette rénovation permettra, je l'espère, de donner du travail à nos entreprises locales qui souffrent aujourd'hui des effets économiques de la pandémie que nous traversons. La délocalisation du Musée d'histoire naturelle dans l'ancien dépôt de l'Arsenal répond à une demande reconnue depuis plusieurs décennies pour notamment maintenir l'attractivité du musée avec des missions variées et constantes et le déplacement du musée permettra de libérer les anciens locaux au profit de l'Université sur le plateau de Pérolles. Le projet soumis aujourd'hui offrira à terme un bâtiment moderne et convivial à disposition de l'ensemble de la population fribourgeoise qui rayonnera dans toute la Suisse.

Chassot Claude (*VCG/MLG, SC*). J'interviens ici à titre personnel. Mes liens d'intérêts avec le sujet débattu, j'étais un instituteur de ce canton de Fribourg, je suis à la retraite et j'ai arpenté pendant de nombreuses années, à plusieurs reprises, ce lieu bien connu des Fribourgeoises et Fribourgeois. Monsieur le commissaire du Gouvernement, vous avez annoncé le nombre de 65 000 visiteurs dans ce lieu et tant mieux. Pour avoir, dans ma vie professionnelle, eu plusieurs stagiaires j'ai constaté malgré tout que l'on préférerait parfois aller visiter le château de Chillon plutôt que celui de Gruyères, que l'on se rendait en train jusqu'à Lucerne pour voir le Musée des transports mais que l'on ne connaissait pas l'endroit où se trouvait, tout simplement, le Musée d'art et d'histoire de Fribourg. Il serait alors intéressant, à mon avis, d'avoir quelques précisions sur ce nombre d'élèves qui fréquentent véritablement ce musée et je pense que là, il y aurait encore du travail de promotion à faire. Donc il faut, à mon avis qu'on fasse ce travail de promotion pour ce futur musée qui recèle des collections, notamment relatives au monde animal, d'une incroyable valeur. Je pense qu'on va bien trouver dans l'armada de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport une personne compétente pour véritablement relancer l'envie de rendre visite à ce joyau qui sommeille à l'extrémité du plateau de Pérolles. J'ai écouté attentivement les propos de mon collègue Peiry, notamment axés sur les coûts qui lui paraissent, comme il l'a dit, exorbitants. Or, c'est vrai que les montants sont assez conséquents, mais j'ose imaginer que dans ces montants-là, il va bientôt rester quelques francs tout de même pour faire cette promotion. Je compte sur vos services pour qu'on aille dans ce sens-là.

Bonny David (*PS/SP, SC*). J'ai déposé avec ma collègue Erika Schyder un postulat le 8 août 2016, demandant de tout mettre en oeuvre pour trouver une solution afin de délocaliser le Musée d'histoire naturelle de Fribourg et de lui trouver un grand espace. Je remercie donc infiniment Monsieur le Conseiller d'Etat ainsi que la commission d'arriver ce matin avec ce projet

qui est magnifique et enfin Fribourg ose lancer un projet de cette envergure car sa population le mérite. Ce n'est pas seulement les jeunes qui l'utilisent mais c'est aussi des adultes, des collégiens et les universitaires, c'est vraiment toute la population.

Concernant le projet, j'ai quelques questions:

En quelle année, quand sera-t-il possible d'ouvrir ce musée, si on accepte ce matin ce crédit d'étude ?

Au niveau de la muséographie, c'est vrai que ça sera extrêmement important, c'est plutôt une remarque car il est vrai qu'il n'est pas évident de mettre en oeuvre, de présenter les sciences de la terre. Le Musée d'histoire naturelle de Berne l'a réussi. Je vous invite à vraiment tout mettre en oeuvre pour cette partie, et ce n'est pas toujours facile.

Egalement, qu'est-ce qu'il adviendra des anciens locaux ?

Ensuite, concernant la remarque de M. Peiry ou du groupe de l'Union démocratique du centre, j'ai envie de dire : Période Covid ou pas période Covid, pour le groupe de l'Union démocratique du centre ce sera toujours trop cher, donc je vous invite ce matin à refuser cette demande de renvoi.

Fagherazzi-Barras Martine (PS/SP, SC). Je ne vais pas répondre spécifiquement sur tous les éléments qui ont été énoncés, mais par rapport à l'intervention du député Brodard, je salue la décision de la Commission des finances et de gestion, sa clairvoyance de donner un préavis ouvert au déblocage de ce crédit, c'est déjà un bon signal. Ensuite je pense que la plupart des intervenants ont quand même souligné finalement cet aspect enthousiasmant du projet du musée, ça fait plaisir.

Je terminerai simplement sur la remarque qui a été faite par les deux députés M. Stéphane Peiry et M. Philippe Demierre, par rapport à leurs inquiétudes liées au Covid-19. J'ai envie de répondre à titre personnel, que je crois que ce n'est pas parce qu'on a eu une pandémie, qu'on est en période de pandémie qu'on doit brader la culture, bien au contraire. Je suis enseignante au niveau primaire et je peux vous dire qu'il est important aussi pour les enfants mais aussi pour la population, plutôt de continuer à vivre, de continuer à s'enrichir culturellement, socialement et je ne pense pas que c'est une raison pour demander le renvoi de ce projet. Il y a eu des questions par rapport à la gratuité. Là, je laisserai le commissaire du Gouvernement répondre sur cet aspect-là. Il faut savoir que le musée est déjà, à l'heure actuelle, gratuit.

Ensuite M. Chassot a parlé de faire un travail de promotion un petit peu plus intense. Là je répondrai plutôt en ma qualité d'enseignante et de maman aussi, parce que j'ai beaucoup fréquenté le musée dans ses fonctions, on va dire. Actuellement le musée offre déjà véritablement un accès à des ateliers pédagogiques qui défient je peux vous dire, toute concurrence au niveau des prix et ils ont vraiment un service de qualité par rapport aux ateliers qu'ils proposent au niveau pédagogique. Ceci je peux le confirmer pour être souvent partie avec mes élèves dans d'autres musées, dans d'autres cantons et j'estime que les prix proposés par le Musée d'histoire naturelle sont vraiment accessibles.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie les intervenants de leur soutien, tous ceux qui ont manifesté un intérêt à l'égard de ce projet de crédit d'étude pour un nouveau musée et sa délocalisation. Permettez-moi de répondre sur quelques points, plus précisément pour ce qui est de la gratuité; le principe demeure, et c'est bien notre intention. Cela méritera évidemment une réflexion à un certain moment, mais on ne remet pas en question ce principe de la gratuité. La station de soins aux animaux qui est là où se trouve le musée, restera à cet endroit-là, elle n'est pas démantelée bien sûr, elle reste et sera toujours desservie par le musée.

Pour ce qui est des autres questions, notamment la proposition de renvoi qui a été faite pour un montant de 30 millions; j'aimerais d'abord dire que le projet de musée, cela fait de législature en législature, qu'il est renvoyé, toujours avec une priorité, toujours avec une bonne raison. Personnellement, je me refuse à voir dans cette récente pandémie encore un coup du sort qui nous empêcherait cette fois d'empoigner ce projet sérieusement. C'est le moment, c'est le jour pour lancer le crédit d'étude et il faut avancer avec ce projet et il n'y a aucune de raison de le retenir. 30 millions pour ce musée, c'est un musée sans aucune scénographie, sans parc urbain, sans cafétéria, sans surélévation du bâtiment parce que c'est cet élément-là architecturalement qui a été la clé de voûte du succès, à savoir de pouvoir bénéficier de surfaces supplémentaires, d'amener quelque chose de mieux et de respecter aussi les contraintes d'un bâtiment protégé, d'ailleurs fortement protégé à l'intérieur du bâtiment en termes d'espace, en termes de mur porteur, etc., donc des éléments qui disparaîtraient avec un tel projet. Je ne peux que vous inviter à refuser cette demande de renvoi.

Ensuite, vous parlez d'une pandémie, de récession, de difficultés pour les entreprises, peut-être que dans les prochaines années où ces travaux seront adjugés à des entreprises, on sera contents d'avoir un projet sur la table du point de vue du Conseil d'Etat et peut-être que c'est aujourd'hui le début du plan de relance que vous votez en acceptant ce crédit d'étude. Encore un mot sur les autres éléments. Oui, on a techniquement choisi de se raccorder au chauffage à distance qui est à gaz mais on n'a pas abandonné l'idée d'envisager évidemment, ou d'analyser des possibilités d'énergie renouvelable, ce sera fait également dans le cours des analyses sur le plan du crédit d'étude. S'agissant du délai, on s'est donné comme date pour son inauguration l'an 2026 puisque le musée, à l'origine a été mis à disposition de la population fribourgeoise en 1826. C'est un

peu l'objectif qu'on s'est donné, j'espère bien qu'on pourra l'atteindre, on a la possibilité de le réaliser en termes de calendrier, ce n'est pas hors de portée.

L'intérêt de tous les élèves des écoles pour le musée est manifeste. Actuellement, il y a plus de 200 ateliers qui ont lieu dans le musée, cela fait 10 000 écoliers qui font de la médiation. Evidemment, nous avons encore l'intention d'améliorer cela, c'est aussi pour ça que le projet culture et école a été lancé, il ne concerne pas que le musée mais évidemment que c'est un des endroits incontournable dans le cadre du projet culture et école. Le projet culture et école prévoit que chaque élève puisse avoir ce type d'activité une fois par année de la 1 à la 11H. Il y a plus de 40 000 écoliers entre 1 et 11H, il y en a un peu plus d'une trentaine de milliers qui peuvent maintenant y accéder. Donc évidemment là, il y a encore un effort et on entend bien pouvoir aussi profiter du nouveau musée pour améliorer cet élément. Il y aura évidemment des espaces de médiation avec tout un contexte scénographique qui sera extrêmement intéressant.

Les anciens locaux, c'est aussi un élément qui a été relevé, devront évidemment être reconsidérés et pour l'instant on n'a pas d'étude formelle. Dans le bâtiment il y a des laboratoires situés au niveau inférieur qui ne peuvent pas être transformés comme ça. Il y aurait une considération sur l'ensemble du bâtiment. Les besoins de l'Université à cet endroit-là sont très, très forts et je ne doute pas qu'il y ait des possibilités de développement pour l'Université avec ce qui sera libéré par le Musée d'histoire naturelle actuellement. On peut imaginer par exemple, qu'il y ait pourquoi pas des salles de séminaire qui permettraient à l'Université de retransformer d'autres salles de séminaire en bureaux comme elle a dû le faire pour pouvoir être plus rationnelle actuellement. Donc des considérations à faire à l'avenir sur le plateau de Pérolles où les besoins en termes de formation sont vraiment importants.

Voilà quelques éléments que je voulais vous mentionner, en vous remerciant de votre détermination, de votre soutien et en vous invitant à accepter ce crédit d'étude et à renoncer à la demande de renvoi.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Renvoi

> Au vote, le renvoi de ce projet de décret au Conseil d'Etat est refusé par 75 voix contre 16. Il y a 4 abstentions.

Ont voté Oui : Total 16

Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Paola Ghielmini Krayenbühl (SC,VCG/MLG), Markus Zosso (SE,UDC/SVP)

Ont voté Non : Total 75

Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Christel (FV,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Bonny David (SC,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Genoud François

(VE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP)

Se sont abstenus : Total 4

Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP)

Première lecture

I. Acte principal

Art. 1

Fagherazzi-Barras Martine (PS/SP, SC). L'article 1 al. 1 stipule qu'un montant de 5 580 000 frs alloué au crédit d'étude.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. J'émet une remarque. Il a été dit par Madame la Rapporeure, qui a fait allusion à la délocalisation et à la construction, mais il y a en même temps la scénographie et nous introduirons cette notion lorsqu'on viendra avec le crédit d'engagement, pour bien indiquer en termes de titre ce que cela recouvre. Ici, on l'a simplement en termes de crédit d'étude.

> Adopté.

Art. 2

> Adopté.

Art. 3

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adopté.

Titre et préambule

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

Parties I. à IV., titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 85 voix contre 9. Il y a 7 abstentions.

Ont voté Oui : Total 85

Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Christel (FV,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Décrind Pierre

(GL,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Bonny David (SC,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Mäder-Brüllhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Paola Ghielmini Krayenbühl (SC,VCG/MLG), Michel Chevalley (VE,UDC/SVP)

Ont voté Non : Total 9

Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Markus Zosso (SE,UDC/SVP)

Se sont abstenus : Total 7

Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP)

Décret 2019-DICS-55

Octroi d'un crédit d'engagement pour la fourniture du froid pour les hautes écoles du Plateau de Pérolles

Rapporteur-e:	Mesot Roland (UDC/SVP, VE)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport
Rapport/message:	28.01.2020 (BGC Mai 2020, p. 652)
Préavis de la commission:	09.03.2020 (BGC Mai 2020, p. 655)

Entrée en matière

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). La commission a pu siéger encore début mars, juste avec les mesures de lutte contre le COVID. Lors de cette séance de commission, M. le Conseiller d'Etat était accompagné de M^{me} Barbara Vauthey, cheffe du Service des affaires universitaires, et M. Serge Boschung, chef du Service de l'énergie. Je remercie M^{me} Vauthey et M. Boschung pour toutes les informations qui nous ont été transmises concernant ce dossier comprenant de très nombreux éléments techniques.

Nous avons aujourd'hui à nous prononcer, à valider un crédit d'un montant de 9 993 000 frs pour ce projet très technique de fourniture du froid pour les hautes écoles du Plateau de Pérolles. Ce montant de près de 10 millions se décompose de la manière suivante: 6 569 700 pour la taxe unique de raccordement facturée par Groupe E Celsius SA et 3 423 500 pour les travaux de distribution dans les bâtiments de l'Université et de la HEIA.

Ce projet doit voir le jour. Ce projet doit avancer car il permettra d'avoir un équipement qui répond aux exigences de la loi sur l'énergie, domaine dans lequel l'Etat se doit d'être exemplaire. En effet, de nombreux locaux de la HEIA et de l'Université sont de grands consommateurs de froid pour leur climatisation. Dans ces bâtiments, il y en a beaucoup qui se sont développés progressivement, qui ne répondent pas ou plus aux exigences de la loi actuelle et qui sont donc au bénéfice d'une dérogation donnée par le Service de l'énergie. Il faut savoir que la loi demande une utilisation économe et rationnelle de l'énergie. En plus de ne pas répondre aux exigences légales, le système actuel arrive aux limites de ce que l'on peut en attendre. Nous n'avons quasiment plus de marges pour fournir en froid de futurs utilisateurs appelés à s'implanter sur le Plateau de Pérolles pour exercer leurs activités.

Le Conseil d'Etat avait le choix entre deux variantes: se raccorder au réseau froid de Groupe E Celsius ou construire et exploiter sa propre centrale. Il a privilégié la solution du raccordement au réseau de froid du Groupe E Celsius SA, et ce choix est cohérent et judicieux au vu des nombreux avantages que cette solution offre, notamment de pouvoir tout centraliser sur le site de l'actuelle centrale de chauffe.

Bien sûr, il y aura quelques coûts pour réaliser la conduite qui amènera l'eau, mais cette réalisation sera de toute façon nettement moins onéreuse que de devoir construire un nouveau bâtiment. Il est prévu de centraliser la production de froid en transformant la centrale de production de chaleur en centrale mixte, située sur le Plateau de Pérolles. Cette production sera assumée par le Groupe E Celsius, société avec laquelle sera conclu un accord sous forme de *contracting*. A ce sujet, je précise qu'en annualisant la taxe de raccordement à un taux de 2%, puis en additionnant les tarifs, on arrive à un coût total au kW froid de l'ordre de 0,20 frs, ce qui correspond au prix du marché. Avant négociations, le coût du kW froid correspondant à 0,24 frs.

Concrètement, l'eau à environ 10 degrés sera pompée à la sortie du lac de Pérolles et sera amenée à la station mixte du Plateau de Pérolles par une conduite en passant par la Maigrange. Les bases légales permettent encore de baisser la température de l'eau de 3 degrés supplémentaires si nécessaire. L'énergie nécessaire pour la fabrication du froid par la baisse de la température permettra la production de chaud. Il faut savoir que 1 kW de production de froid permet la production de 2 kW de chaud. Pour comparaison, dans la situation actuelle avec une production décentralisée telle que nous l'avons, toute la chaleur est rejetée dans l'atmosphère. Il faut aussi relever que la solution choisie garantit la maintenance des installations et des dépannages rapides par une entreprise professionnelle.

Concernant l'amendement de la Commission des finances et de gestion, je peux préciser que ce sujet de soumission au marché public avait suscité de nombreuses remarques lors de notre séance de commission. J'y reviendrai lorsque nous traiterons de cet amendement dans l'article concerné.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie M. le Rapporteur pour sa présentation très complète des principaux enjeux de ce projet, présentation qui me permet de limiter mon intervention à quelques points principaux :

Le projet que le Conseil d'Etat vous soumet aujourd'hui concerne tant l'Université que la Haute école de l'ingénierie et d'architecture. Ces deux hautes écoles occupent des bâtiments nécessitant la production de froid sur le Plateau de Pérolles. Les besoins en froid de l'Université étant prédominant, la DICS est en charge de ce dossier pour les deux hautes écoles.

La loi sur l'énergie adoptée par le Grand Conseil le 9 juin 2000 vise une utilisation économe, rationnelle et donc durable de l'énergie et met en avant le rôle exemplaire de l'Etat. Des exigences sont particulièrement sévères pour le refroidissement des locaux dont les besoins doivent être bien établis et qui nécessite une autorisation du Service de l'énergie. La production de froid doit répondre aux critères d'efficacité énergétique et les rejets de chaleur doivent être valorisés. Ces exigences sont autant valables pour les bâtiments privés que pour les bâtiments publics.

Les installations de froid existantes de la Faculté des sciences et de médecine et de l'HEIA ne remplissent pas ces conditions légales. Des installations locales ont été mises en place de manière progressive, en fonction de nouveaux développements. Il en résulte une centaine de petits systèmes à détente directe, voire des systèmes de puissance moyenne jusqu'à plusieurs centaines de kW. Ces systèmes ont une mauvaise efficacité énergétique et ne permettent pas de récupérer les rejets de chaleur. Certains arrivent en fin de vie. La majorité d'entre eux bénéficient de dérogations qui ont été accordées en attendant la mise en place d'une solution globale. Le refroidissement du Centre des données situé dans le bâtiment de la Faculté des sciences économique et sociales et du management est insuffisant avec un risque important de la perte des données.

Deux solutions ont été étudiées : la production centralisée de froid par l'Etat et le *contracting* auprès du Groupe E Celsius. Cette seconde solution s'est imposée tant en fonction de la place nécessaire, de maintenance et de dépannage qu'en raison de l'efficacité énergétique grâce au lien direct avec le réseau de chauffage (ancien Placad) par lequel tous les bâtiments du Plateau de Pérolles sont déjà desservis. En plus, l'entreprise va chercher l'eau froide dans le lac de Pérolles.

Le crédit d'engagement demandé de 9 993 200 frs couvre, d'une part, la taxe unique de raccordement et, d'autre part, les coûts de la distribution du froid à l'intérieur des différents bâtiments et locaux. Comme c'est le cas pour tous les réseaux de distribution, le fournisseur arrive pour ainsi dire « à la porte » et le propriétaire s'occupe de la distribution interne.

Le fait que nous proposons d'adjuger le marché au Groupe E Celsius sans appel d'offres a soulevé des questions tant en commission ordinaire et qu'à la Commission des finances et de gestion. Du point de vue juridique, le domaine de la fourniture de chaleur et de froid n'est actuellement pas soumis aux marchés publics. En plus, seul le Groupe E Celsius, qui produit et fournit la chaleur sur la Plateau de Pérolles peut valoriser les rejets de chaleur générés par la production de froid.

Le prix a fait l'objet de longues négociations et le coût total (obtenu en annualisant la taxe de raccordement) est passé de 24ct/kWh à environ 20ct/kWh. Ce prix correspond à celui du marché.

Pour conclure, il s'agit donc d'un assainissement inévitable afin de respecter le cadre légal, remplacer les systèmes de production de froid en fin de vie, garantir l'exploitation des laboratoires, installations techniques et informatiques existants, et assurer la sécurité en cas de panne.

Je vous invite donc à accepter le décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la fourniture du froid pour les hautes écoles du Plateau de Pérolles, pour un montant de 9 993 200 frs.

Je vous informe également que le Conseil d'Etat se rallie à l'amendement proposé par la Commission des finances et de gestion.

Brodard Claude (*PLR/FDP, SC*). Lors d'une visioconférence tenue le 13 mai, la Commission des finances et de gestion a examiné le décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la fourniture du froid pour les hautes écoles du Plateau de Pérolles.

En l'absence de M. le Conseiller d'Etat Jean-Pierre Siggen, ce sont M^{me} Barbara Vauthey, cheffe du Service des affaires universitaires, et M. Serge Boschung, chef du Service de l'énergie, qui représentaient le gouvernement. Je les remercie pour leur collaboration.

L'ensemble des membres de la CFG est favorable à ce projet. Nous le jugeons nécessaire et la solution retenue, celle du *contracting*, nous semble adéquate. La Commission des finances et de gestion vous encourage à accepter l'entrée en matière.

Notre Commission a souhaité clarifier l'article 2 en proposant un amendement qui a été accepté. J'y reviendrai à la lecture de cet article.

Schoenenweid André (*PDC/CVP, FV*). Le message explique et démontre très bien les besoins nécessaires et les enjeux de la production et de la distribution de froid dans des bâtiments universitaires et d'ingénierie situés sur le Plateau de Pérolles. Les besoins sont indispensables dans le refroidissement des laboratoires de recherche et les centres de calculs informatiques, tant de l'Université que de l'Ecole d'ingénieurs. Les installations actuelles de type individuel sont devenues obsolètes et ne répondent plus aux exigences, même minimales, de la loi sur l'énergie. Le froid, il faut le rappeler, est un fluide très gourmand en énergie.

Le groupe démocrate-chrétien veut une utilisation rationnelle et efficiente de l'énergie. Dès lors, le groupe soutient le décret et le principe du système centralisé avec une nouvelle distribution dans les bâtiments.

La mise en concurrence auprès des entreprises fribourgeoises pour ces mandats de la distribution est une exigence pour le groupe démocrate-chrétien. Les entreprises fribourgeoises ont toutes les compétences dans ces domaines techniques spécifiques. Dans ce cadre, la production de froid raccordée à la future centrale de froid projetée par le Groupe E Celsius convient aussi au groupe démocrate-chrétien, car il faut garantir la pérennité et une maintenance optimale, sûre et permanente. Le Groupe E Celsius donne toutes les garanties dans cette production de froid.

Le groupe soutient également l'amendement proposé par la Commission des finances et de gestion et accepte la taxe unique facturée par le Groupe E Celsius car les investissements à devenir pour cette future centrale modernisée sont conséquents.

Le groupe demande au Conseil d'Etat que le montant de 3 420 000 frs pour la distribution doit être mis en concurrence auprès des PME fribourgeoises, et bien sûr, si souhaité, auprès du Groupe E Celsius. Dès lors, la solution choisie centralisée au réseau de froid du Groupe E Celsius et une mise en concurrence pour les PME fribourgeoises plaide en faveur de ce crédit-cadre.

Le groupe demande néanmoins un effort supplémentaire au Conseil d'Etat de négocier encore une fois avec le Groupe E Celsius pour obtenir les meilleures conditions sur la taxe de raccordement, du moment que cette partie du mandat n'a pas été soumise au marché public.

Avec ces considérations, le groupe démocrate-chrétien soutient le projet et accepte l'amendement de la Commission des finances et de gestion.

Mutter Christa (*VCG/MLG, FV*). La production du froid dans les différents laboratoires, cuisines et autres locaux de serveurs informatiques sur le Plateau de Pérolles est énergivore et vétuste. Dès lors, le groupe Vert Centre Gauche salue le projet de centraliser cette production, de la coupler avec la production de chaleur et de profiter ainsi des effets de récupération d'énergie. Il est aussi intéressant de pouvoir profiter des possibilités de froid naturel et du froid du lac de Pérolles. Techniquement, nous approuvons donc les solutions proposées.

En commission, nous avons également reçu les explications nécessaires quant à la sécurité d'approvisionnement et de maintenance. Nous souhaitons en plus que l'Etat fasse valoir son influence pour augmenter la part des énergies renouvelables au-delà des 75% annoncés par le Groupe E et de le contrôler de le cadre du *contracting*. Par contre, nous avons posé en commission la question suivante: pourquoi le Conseil d'Etat avait prévu de donner ce mandat au Groupe E Celsius sans aucun appel d'offres ? Groupe E Celsius a certes l'avantage de fournir déjà la chaleur et d'être ainsi maître sur le terrain, mais cela ne suffit pas à notre avis pour écarter toute concurrence et toute comparaison de prix. Même si une procédure de marché public n'est pas obligatoire, nous approuvons la proposition de la Commission des finances et de gestion pour un appel d'offres et nous pensons que si on le fait selon les règles des marchés publics, on ne peut pas le limiter aux seules PME fribourgeoises mais aussi vaudoises et bernoises.

Sans faire d'amendement formel pour le décret, il nous semblerait judicieux de ne pas mentionner dans cet appel d'offres comme estimation le montant exact avancé par le Groupe E Celsius, mais de parler plutôt d'un montant estimé à 3 millions de francs, ou alors simplement mettre au concours sans mention de montant.

Avec ces quelques réflexions, le groupe Vert Centre Gauche entre en matière et soutient le décret dans la version proposée par la Commission des finances et de gestion.

Zadory Michel (*UDC/SVP, BR*). Le groupe de l'Union démocratique du centre salue les mesures d'économie proposées par décret sur lequel il entrera en matière.

Je ne reviens pas sur ce qui a déjà été dit pour nous rapprocher du temps de l'apéro.

Ces deux hautes écoles sont de grands consommateurs de froid pour les travaux de laboratoires, de recherche et d'enseignement. Cela a été dit et cela est vrai. Il n'y a pas moins d'une centaine de stations de fabrication de froid, mais ces stations de froid ne récupèrent pas la chaleur produite.

Le Service de l'énergie ne délivre plus que des autorisations provisoires, raison pour laquelle il est grand temps de moderniser ces installations. Il est donc grand temps de prendre le "taureau par les cornes" et de stabiliser tous ces producteurs de froid avec un système de bilan énergétique optimal.

Le bureau d'études mandaté nous propose une collaboration avec le Groupe E, déjà présent sur le Plateau de Pérolles pour le chauffage à distance. L'utilisation d'échange de chaleur avec le lac de Pérolles est une solution écologique que nous saluons.

Par ces quelques mots, le groupe de l'Union démocratique du centre entrera en matière.

Schwander Susanne (*PLR/FDP, LA*). Je déclare mes liens d'intérêts. J'étais membre de la commission et je parle au nom du groupe libéral-radical.

Nous avons étudié le décret en détail et nous avons constaté que le montant de l'investissement se situe à la limite des seuils pour l'ouverture d'une procédure d'appel d'offres. Lors de la séance de la commission, on nous a bien expliqué que tout le domaine de la fourniture de chaleur devrait en principe être soumis aux règles des marchés publics à partir de 2021, chose pas encore sûre. Le lien étroit entre la production de froid et les installations de production et de distribution de chaleur en place justifierait à lui seul une dérogation. L'existante usine Placad serait transformée pour pouvoir produire du froid avec l'aide d'une pompe réversible capable de produire soit du chaud, soit du froid.

En résumé, la procédure du froid comme planifiée est incontestée par le groupe libéral-radical. Que celle-ci soit faite par une usine centrale et un réseau déjà existant est écologique.

Le groupe libéral-radical soutient à l'unanimité ce décret.

Hänni-Fischer Bernadette (*PS/SP, LA*). Auf der Pérolles-Ebene hat es zahlreiche Gebäude der Universität und der Fachhochschulen sowie Informatikzentren des Kantons, die eine Kälteversorgung benötigen. Heute ist das ein sogenannter Flickenteppich - um dieses Wort einmal neben der Corona-Diskussion zu gebrauchen -, ein Flickenteppich bestehend aus unzähligen unterschiedlichen Einzelsystemen mit teilweise geringer Leistung und die viel unnötige Energie verschwenden. Das Erfordernis der Kälteproduktion nimmt stark zu und einzelne Installationen verlieren ihre Bewilligung. Die Notwendigkeit des Projekts ist in unserer Fraktion nicht umstritten.

Als beste Lösung von zwei a priori möglichen Lösungen hat sich - neben dem Bau hochschuleigener Zentralen - offenbar der Anschluss an das Kältenetz der Groupe E Celsius AG herausgestellt. Der Auftrag wurde nicht öffentlich ausgeschrieben.

In der Kommission hat uns - ich war Mitglied der Kommission, die dieses Dekret behandelt hat - Herr Serge Boschung, der den Kanton als Leiter der kantonalen Fachstelle für Energie in diesem Unternehmen vertritt, im Detail erklärt, weshalb eine öffentliche Ausschreibung in diesem Einzelfall wenig Sinn gemacht hätte. Heute hat es Staatsrat Siggen nochmals dargelegt, und wir gehen davon aus, dass diese Vorgehensweise mit den Regeln über das öffentliche Beschaffungswesen übereinstimmt.

Die beste Qualität, die aus einem Wettbewerb resultieren würde, scheint mit der Groupe E Celsius AG also gewährleistet zu sein. Und der Preis, der in einem Wettbewerb hauptsächlich den Ausschlag gibt, ist nicht von der Groupe E Celsius AG festgelegt worden, sondern - nach langer Diskussion, wie wir gehört haben - durch ein Ingenieur-Büro.

Erlauben Sie mir, bereits in der Eintretensdebatte anzukündigen, dass sich die Sozialdemokratische Fraktion nach langer Diskussion schliesslich mit dem Änderungsvorschlag der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission anfreunden wird. Wenn sie etwas von der gewünschten Transparenz zurückgeben kann, dann soll uns das sogar sehr recht sein. Wir hoffen aber dennoch, dass eine solche Aufteilung nicht zu aufwändig wird, keine Verzögerungen mit sich bringt und bedeutende Synergien nicht ausgeschöpft bleiben. Am liebsten hätten wir den Entscheid dem Staatsrat übergeben, eine öffentliche Ausschreibung noch anzukündigen, wenn es sich im Laufe der Arbeiten als sinnvoll erwiesen hätte.

Aber die Sozialdemokratische Fraktion unterstützt das Projekt.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). Seules quelques grandes entreprises dans le canton de Fribourg pourront faire les travaux de distribution de froid. Les autres entreprises qui peuvent faire ce genre de travaux seront dans nos cantons voisins.

On a été très contents jusqu'à aujourd'hui des travaux qui ont été faits par le Groupe E, notamment pour les énergies renouvelables et la distribution de la chaleur qui a été faite. Finalement, beaucoup de centrales de chauffe ont été faites grâce au Groupe E et on peut être satisfaits du travail qui a été exécuté. Sans eux, on n'aurait pas aujourd'hui toute cette centrale de chauffe. On fait encore appel à eux aujourd'hui pour en construire plus ou pour faire des interconnexions qui permettront de distribuer plus de chaleur dans le canton de Fribourg et d'utiliser notre bois régional.

On fait des plans de relance en plusieurs parties pour relancer notre économie. On a discuté hier et on a dit qu'on voulait favoriser les entreprises de notre canton pour différents travaux de construction, et nous sommes certains que le canton de Berne ne forcera pas à mettre en soumission ce genre de travaux pour favoriser une entreprise fribourgeoise.

C'est pour cette raison que je ferai un amendement à l'alinéa 2 de manière à ne pas forcer le Conseil d'Etat à faire des soumissions pour la distribution du froid, mais qui lui permettra tout de même de le faire. Cet amendement consiste donc à supprimer une partie de l'alinéa 2 proposé par la Commission des finances et de gestion, cela afin de favoriser l'économie fribourgeoise et nos emplois.

Mesot Roland (*UDC/SVP, VE*). Je constate que tous les groupes entrent en matière sur ce projet de décret et je les en remercie.

Je constate également que le fait de tout centraliser sur le Plateau de Pérolles fait l'unanimité. Cela confirme à mon avis que le choix est bon.

M. Schoenenweid a demandé au Conseil d'Etat d'aller encore rediscuter les coûts de la taxe de raccordement. Je peux le suivre dans ce sens, bien que lorsque je vois les chiffres qui nous ont été présentés, je pense que le Conseil d'Etat s'est déjà bien battu pour négocier le meilleur prix possible. En observant mes notes de commission, j'arrive à 20,19 centimes pour l'Université et à 19,05 centimes pour la HEIA. Je pense qu'une grande partie du travail a été faite. Si le Conseil d'Etat peut encore grappiller quelques fractions de centimes, on ne va pas le refuser.

Concernant la demande de M^{me} Mutter de mettre dans l'appel d'offres uniquement une estimation du montant et non pas le chiffre précis, je signale que je ne suis pas du tout un technicien et un connaisseur des principes et des exigences des appels d'offres. Je laisserai donc répondre M. le Commissaire à cette proposition et à cette question.

Sinon je n'ai pas noté de remarques particulières.

Concernant l'amendement de M. Ducotterd que je viens de recevoir, je vais essayer de le lire jusqu'à ce qu'on arrive à l'article. Je reviendrai lorsqu'on traitera l'article en question.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie tous les groupes qui se sont prononcés et qui soutiennent ce projet de décret.

En ce qui concerne le coût et les éléments qui ont été mentionnés, j'aimerais d'abord dire que le montant mentionné dans les explications concernant le Groupe E Celsius est le résultat d'une offre qui a été négociée avec le Conseil d'Etat. C'est le résultat d'un engagement que maintenant prend le Groupe E à notre égard à la suite d'une négociation. C'est un chiffre précis parce qu'on a des montants précis qui ont été négociés. L'offre est valable. On ne va pas renégocier après la négociation. Ce chiffre-là est donné par l'offre qui est maintenant sur la table par le Groupe E. L'autre chiffre qui concerne l'Université et la HEIA, 3 423 500 frs, qui correspond à la distribution et à la modification des bâtiments eux-mêmes, cela n'a rien à voir avec

le Groupe E qui n'a pas fait cette estimation. C'est un bureau d'ingénieurs qui a été mandaté pour faire cette analyse. Comme dans tout décret, on indique le montant maximal de ce que cela va coûter. Il n'y a pas d'autres éléments sous cet angle-là. Ce sont deux choses bien différentes, d'un côté le Groupe E avec une offre négociée et de l'autre côté, une estimation par un bureau d'ingénieurs avec un montant maximal qui est mis dans le décret. Voilà pour être précis et clair sur ces différents éléments.

J'aimerais aussi préciser que, pour la partie "Université" et le côté "bâtiments, il y a les règles des marchés publics. C'est pour cela que le Conseil d'Etat s'est rallié à la proposition de la Commission des finances et de gestion. Nous le faisons de toute façon. Entre les deux amendements qui sont maintenant sur ma table, cela devient assez cosmétique s'il faut enlever ou laisser cette phrase. Il y aura de toute façon le marché public et le Conseil d'Etat s'est rallié à la proposition de la Commission des finances et de gestion que je vous invite à soutenir. On va donc y revenir.

Voilà quelques éléments complémentaires que je voulais apporter par rapport à ce qui a été dit lors de la discussion d'entrée en matière.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal

Art. 1

Mesot Roland (*UDC/SVP, VE*). L'article 1 précise le principe d'investissement afin d'assurer la fourniture de froid aux différents bâtiments des hautes écoles sur le Plateau de Pérolles.

> Adopté.

Art. 2

Mesot Roland (*UDC/SVP, VE*). L'article 2 est celui qui comporte plusieurs amendements.

Je précise tout de suite que ces amendements n'ont pas été discutés en commission. Je ne vais donc pas émettre l'avis de la commission. Néanmoins, au sujet des appels d'offres, appels à différentes entreprises, cela a été très présent dans les débats de la commission. On en a souvent parlé. Je dirais même que l'amendement de la Commission des finances et de gestion, si je me base sur les discussions que nous avons eues, aurait presque pu être issu de notre commission parce que l'on était un peu dans ce sens-là.

A titre personnel, je pourrais soutenir l'amendement de la Commission des finances et de gestion, en précisant bien que je ne me prononce pas pour toute la commission.

Par contre, s'agissant de l'amendement de M. Ducotterd, en l'analysant j'ai l'impression qu'il revient à la version initiale du Conseil d'Etat, sauf qu'on a deux articles au lieu d'un seul. Ce serait exactement le même contenu en étant un peu plus détaillé.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. J'ai déjà relevé que nous nous rallions à la proposition qui a été faite par la Commission des finances et de gestion.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). C'est bien parce que le Conseil d'Etat s'est rallié à la proposition de la Commission des finances et de gestion que c'était nécessaire de faire cet amendement. C'est bien l'amendement de la Commission des finances et de gestion qui est proposé, donc l'alinéa 3. Pour les autres alinéas, c'est bien l'amendement de la Commission des finances et de gestion qui restera dans la loi si vous l'acceptez ainsi.

Tout à l'heure, M. le Commissaire du gouvernement a dit que pour la distribution de froid il n'était pas nécessaire de faire une procédure de soumission aux règles des marchés publics. Cela signifie que la possibilité existe de l'éviter; la possibilité existe de ne pas favoriser des entreprises hors du canton de Fribourg, et c'est dans ce sens-là que j'ai fait cet amendement. En effet, si le Conseil d'Etat juge nécessaire en fonction des montants de suivre cette procédure, il pourra toujours le faire, mais je n'aimerais pas que ce soit fixé dans la loi qu'on doit suivre la procédure sur les marchés publics pour cette distribution du froid. Qu'en sera-t-il plus tard? Je pense que pour le contrat qui sera fait ensuite pour la distribution du froid de manière annuelle, cela n'a pas encore été décidé avec qui il va être fait. Du moment qu'on le met dans la loi, est-ce que plus tard on devrait aussi respecter les règles de marchés publics pour les travaux de distribution ultérieurs et annuels après quelques années? On peut se poser la question du moment qu'on le laisse dedans.

Je préfère être clair et ne pas le mettre dedans, afin de laisser au Conseil d'Etat une certaine marge de manoeuvre et favoriser ainsi les emplois et les entreprises dans le canton de Fribourg. On l'a répété, on fait des plans de relance. Dès lors cela ne sert à rien de se contredire quelques jours plus tard et de favoriser des entreprises d'autres cantons alors que ce n'est pas nécessaire.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). J'aurais quand même souhaité expliquer l'amendement de la Commission des finances et de gestion, selon laquelle la formulation de l'article 2 était imparfaite et pourrait prêter à confusion, notamment en raison de la mention de la raison sociale du fournisseur, Groupe E Celsius. Certes, on admet que sous l'angle technique, le contrat de raccordement ne peut raisonnablement être passé qu'avec ce fournisseur. Il n'en est pas de même au sujet des travaux de distribution de froid dans les bâtiments. Notre commission souhaite que ces travaux fassent l'objet d'une procédure de soumission aux marchés publics. A voir comment elle sera faite. Est-ce qu'elle sera faite avec certains critères, en vertu de différents lots? C'est de l'opérationnel. Mais je pense que cette revendication a tout son sens aujourd'hui, en lien aussi avec les restrictions économiques engendrées par la pandémie.

Je vous propose donc de retenir l'article 2 amendé par la Commission des finances et de gestion et, ensuite, de voter le projet bis de la commission.

Boschung Bruno (PDC/CVP, SE). Ich erlaube mir auch noch, ein paar Worte zu diesem Änderungsantrag der Geschäftsprüfungskommission zu machen, weil ich eigentlich der Urheber dieser Veränderung bin.

Was war der Hintergrund? Ich denke, im Grund der Dinge wollen Kollege Ducotterd und die Geschäftsprüfungskommission eigentlich dasselbe, aber ich weiss nicht, ob wir uns richtig verstanden haben.

Der Ursprung war, wie es vorhin der Präsident der Geschäftsprüfungskommission auch aufgezeigt hat, die eigentlich etwas unklare und unübliche Formulierung des Textes in diesem Dekret. Ich bin jetzt bereits ein paar Jahre im Grossen Rat und ich habe noch nie gesehen, dass in einem Kreditantrag-Dekret bereits der Name einer Unternehmung aufgeführt wurde. Das können wir jetzt nachvollziehen, weil es mit dem Technischen zusammenhängt, dass man die Groupe E Celsius genannt hat für diesen einen Teil, für die Zulieferung der Wärme. Es war dann aber in der Geschäftsprüfungskommission praktisch einstimmig die Meinung da, dass der zweite Teil dieser 3,4 Millionen Franken für die Aufteilung innerhalb der Gebäude, dass dieser separat behandelt und ein bisschen präzisiert werden muss.

Ich habe nichts gegen die Groupe E und nichts gegen die Groupe E Celsius. Wir möchten mit dieser Präzision ausscheiden, dass auch dieser Teil ohne eine weitere Ausschreibung - auch gegenüber den Freiburger Unternehmen - einfach wieder zugeteilt wird. Diese Gefahr, diesen Umstand oder dieses Szenario möchten wir mit dieser Präzision ausscheiden. Das ist der einzige Grund.

Vielleicht noch etwas zur Groupe E: Kollege Ducotterd hat ein grosses Loblied auf die Groupe E gesungen vorhin. Ich kann das auch unterstützen - sie sind sehr kompetent und machen viel Gutes für unseren Kanton. Aber ich möchte hier auch einmal klar erwähnen: Die Groupe E mit ihrer Geschäftspraxis und der Geschäftsstrategie macht nicht allen Unternehmungen im Kanton Freiburg Freude, besonders denjenigen nicht, die in der Gebäudetechnik, Wärme und Kälte tätig sind. Das sollte auch einmal gesagt werden. Ich habe sonst nichts dagegen, aber dieser Umstand muss auch einmal zur Kenntnis genommen werden.

Ich möchte Sie also alle bitten, das Amendement der Geschäftsprüfungskommission zu unterstützen, dem sich ja der Staatsrat auch anschliesst.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Je ne peux pas suivre l'amendement du Député Ducotterd. Nous sommes des députés, on est un canton, on est soumis aux marchés publics et, par défaut, on doit passer par des procédures de marchés publics. Mais, il y a parfois des exceptions où l'on peut adjuger de gré à gré, un marché au-delà des seuils de 500 000 francs qui nécessite une procédure ouverte. Nous l'avons expérimenté l'année dernière avec l'Association du Centre professionnel cantonal. Supprimer cette partie "marchés publics" n'est à mon sens pas légal. Je vous conseille donc, chers collègues, de ne pas suivre l'amendement du député Ducotterd. Si nous n'avons pas d'autre choix que de travailler avec le Groupe E, ce n'est pas un problème, il faut simplement l'argumenter dans le cadre de l'adjudication des travaux.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). J'aimerais que le commissaire du Gouvernement clarifie cette légalité de soumettre ce crédit aux marchés publics. Etant donné qu'il a été dit que la distribution du froid n'était pas soumise aux marchés publics, c'est bien pour ça que cet amendement a aussi été déposé, ce qui est contraire à ce qu'a dit M. Wicht. J'aimerais avoir une clarification, parce que c'est bien sur cet objet que va porter le vote et c'est ce qui va faire pencher la balance, en fonction du oui ou du non pour cet amendement cela va également changer les choses en faveur de notre économie.

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). Je me suis déjà exprimé avant à ce sujet. Pour moi, il est clair que la partie production chaud-froid ne peut pas être soumise aux marchés publics et cela a été dit. Là, on parle de la partie qui concerne les travaux dans les bâtiments et je suis assez d'accord avec mes préopinants qui sont intervenus, MM. Boschung, Wicht et Brodard. On n'a pas encore débattu en commission, néanmoins je suis de l'avis que cet amendement ne vas pas dans le bon sens.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je me permets d'être clair. La production de froid et de chaleur n'est pas soumise actuellement aux marchés publics. Cela veut dire que c'est bien ce qui va être fait par le Groupe E sur le plateau de Pérolles, avec les éléments qu'on vous a donnés. A partir du moment où ces produits sont

distribués, on arrive à des sous-stations et là il y a le travail - c'est le deuxième chiffre de 3 millions environ - pour faire venir cette énergie, le froid, dans les bâtiments. Ce sont des travaux "normaux" de gros oeuvre, de second oeuvre. Là on respecte les lois, fédérales et cantonales, ainsi que la loi sur les marchés publics. Il y aura des positions qui vont répondre à ce que la loi prévoit, des lots et certains seront peut-être, comme l'a dit M. le Député Wicht, sur invitation ou gré à gré, mais on sait qu'avec ces montants on va se retrouver pour d'autres lots dans les marchés publics. Donc là on applique simplement la loi, on ne peut pas décréter qu'on n'applique pas les marchés publics. La production n'est pas soumise aux marchés publics, c'est le premier montant qu'on vous a annoncé, les 6,5 millions environ, Groupe E Celsius, et le deuxième paquet, travaux normaux, gros oeuvre, second oeuvre, la loi sur les marchés publics s'applique; il y aura peut-être un lot "électricité" qui sera en-dessous du seuil pour lequel on pourra procéder sur invitation. Pour un autre, on sera dans le cas de l'appel d'offres, parce que c'est un marché public et c'est l'application simple du marché public. Je ne vois pas de difficulté. Quand j'ai dit qu'on échappait aux marchés publics, c'était pour la production de froid et de chaud, précisément ce qui est fait par le Groupe E Celsius et qui fait l'objet de l'offre qu'ils nous ont faite. C'est le chiffre mentionné.

La proposition d'amendement de la Commission des finances et de gestion éclaircit précisément ces deux étapes, ces deux montants: Or, comme elle est rédigée, elle est tout à fait conforme à ce qu'elle doit être et je ne peux que recommander de suivre l'amendement de la Commission des finances et de gestion.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Merci Monsieur le Commissaire du Gouvernement. Si j'ai bien compris, les travaux seront soumis aux marchés publics et pas la distribution du froid, ce qui clarifie bien des choses. Je prends note que la distribution du froid ne sera pas soumise aux marchés publics et, ainsi, je retire mon amendement.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la Commission des finances et de gestion.
- > Modifié selon la proposition de la Commission des finances et de gestion.

Art. 3

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). Il s'agit de la précision du montant du crédit qui est ouvert auprès de l'Administration des Finances.

- > Adopté.

Art. 4

- > Adopté.

Art. 5

- > Adopté.

Art. 6

- > Adopté.

II. Modifications accessoires

- > Adopté.

III. Abrogations accessoires

- > Adopté.

IV. Clauses finales

- > Adopté.

Titre et préambule

- > Adoptés.

- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

Parties I. à IV., titre et préambule

- > Confirmation du résultat de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 100 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté Oui : Total 100

Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Bonny David (SC,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR.), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Michel Chevalley (VE,UDC/SVP), Paola Ghielmini Krayenbühl (SC,VCG/MLG), Markus Zosso (SE,UDC/SVP)

Mandat 2019-GC-219

Demande d'audit externe du SICHH

Auteur-s:	Pasquier Nicolas (<i>VCG/MLG, GR</i>) Zadory Michel (<i>UDC/SVP, BR</i>) Gamba Marc-Antoine (<i>PDC/CVP, FV</i>) Berset Solange (<i>PS/SP, SC</i>) Kubski Grégoire (<i>PS/SP, GR</i>) Schoenenweid André (<i>PDC/CVP, FV</i>) Piller Benoît (<i>PS/SP, SC</i>) Johner-Etter Ueli (<i>UDC/SVP, LA</i>) Rey Benoît (<i>VCG/MLG, FV</i>) Bonny David (<i>PS/SP, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport
Dépôt:	20.12.2019 (<i>BGC décembre 2019, p. 3553</i>)
Développement:	20.12.2019 (<i>BGC décembre 2019, p. 3553</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	28.01.2020 (<i>BGC mai 2020, p. 789</i>)

Prise en considération

Pasquier Nicolas (*VCG/MLG, GR*). J'annonce mes liens d'intérêts, je suis coauteur du mandat. J'étais membre de la commission ayant analysé le projet de décret soumis au vote lors de la session de décembre dernier et en remontant un peu plus loin dans le passé, je suis diplômé de la Faculté des sciences naturelles de l'Université.

Le groupe Vert Centre Gauche remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse qui dénote une certaine évolution après le débat passionné de décembre. Cette évolution est marquée notamment par la reconnaissance de l'échec du modèle économique proposant un autofinancement à moyen terme. Cette reconnaissance permet à notre avis de rétablir le niveau de confiance nécessaire pour aborder sereinement la suite du développement du SICHH et d'autres éléments nécessitent encore une clarification. Le but de cet audit n'est pas de rechercher les coupables de l'échec du modèle mais bien de rechercher à optimiser les synergies avec la Faculté des sciences et de médecine et d'améliorer la gouvernance du centre pour, en fin de compte s'assurer que les deniers publics soient bien dépensés. Cet audit doit aussi être l'occasion de préparer le centre aux défis qui l'attendent l'année prochaine en cas de reconnaissance du SICHH par la Confédération, comme un centre de compétences technologiques. Ainsi, cette démarche d'audit peut aussi être perçue comme un élément positif venant renforcer le dossier du SICHH dans le processus de reconnaissance.

Enfin, nous remercions les services de l'Etat et la Direction du SICHH pour tous les efforts déjà consentis dans ce long processus exigeant et nous souhaitons au SICHH le succès attendu. Le groupe Vert Centre Gauche a toujours soutenu le SICHH et est bien conscient des avantages et des atouts que procurent au monde académique et industriel fribourgeois le développement de ce centre. Le groupe Vert Centre Gauche continuera à le soutenir, mais ce soutien n'est pas aveugle et inconditionnel et pour cette raison, notre groupe acceptera le mandat.

de Weck Antoinette (*PLR/FDP, FV*). Je déclare mes liens d'intérêts, je suis présidente du Sénat de l'Université.

Lors du débat de décembre concernant l'orientation en centre de compétences du SICHH, le Grand Conseil s'est montré très divisé puisqu'il a fallu la voix prépondérante du Président pour départager les députés. Plusieurs députés ont fait part de leur méfiance face à cette institution. Mais entre le 19 décembre et aujourd'hui, notre monde a été bouleversé par le Coronavirus et le SICHH a su réagir activement en mettant en place un centre de dépistage. Il a mis au point un test afin d'identifier le Covid-19. Grâce à une étroite collaboration avec l'Hôpital cantonal et au soutien de l'Université de Fribourg, ce centre a obtenu l'homologation de Swissmedic. Le SICHH est ainsi devenu le laboratoire satellite de l'Hôpital cantonal fribourgeois. Grâce au développement de leur division industrielle, le SICHH dispose d'une équipe d'experts composée de docteurs en biologie moléculaire, en virologie, de laborantins ainsi que d'un réseau de partenaires académiques et industriels qui ont permis de réagir rapidement face à l'arrivée du Coronavirus. Qui aurait pu prévoir un tel développement les 18 et 20 décembre, lorsque nous débattions de l'avenir du SICHH, alors que personne ne connaissait l'existence du Coronavirus? On ne peut s'empêcher de faire le rapprochement avec certaines découvertes qui, au départ sont le fruit du hasard, si l'on pense à la pénicilline ou à la radioactivité. Chaque fois un chercheur fait preuve de réactivité et sait exploiter la situation.

Vu ces nouveaux faits, il est crucial de mieux définir le rôle et de soutenir le SICHH. Les questions posées par ce mandat permettront d'ajuster l'aide que le canton doit apporter à ce centre de recherches. C'est dans ce sens que le groupe libéral-radical acceptera ce mandat.

Chevalley Michel (*UDC/SVP, VE*). Tout d'abord, permettez-moi d'exprimer ma satisfaction de pouvoir siéger et m'exprimer à distance. J'aimerais féliciter l'Etat de Fribourg et le service informatique du Grand Conseil bien sûr, pour cette initiative novatrice qui fait de Fribourg un pionnier. Féliciter également tous les artisans dont Christophe Dupasquier, bien sûr, qui à la technique, à l'informatique a permis cette innovation. Je déclare n'avoir aucun lien d'intérêts avec l'objet dont il est question ici, si ce n'est le fait d'être membre du sénat de l'Université. Je m'exprime ici à titre personnel et vais reprendre l'un ou l'autre argument déjà développé par mes préopinants.

Chaque jour, chaque soir depuis presque trois mois, vous avez eu comme moi l'occasion de voir, l'occasion d'entendre d'éminents professeurs ou autres docteurs s'exprimer sur le Covid-19 et surtout proposer des solutions sur lesquels la recherche appliquée travaille d'arrache-pied. Tous les médias s'en sont fait un large écho. A Fribourg, le SICHH travaille lui aussi sur la santé humaine et a ainsi eu l'occasion de tirer son épingle du jeu, M^{me} de Weck l'a dit tout à l'heure, en collaboration étroite avec le monde économique, avec l'Université et bien sûr avec l'Hôpital cantonal fribourgeois. Il ne faudrait pas oublier non plus "last but not least", le soutien de Blue Factory dont les laboratoires performants permettent le déploiement de compétences scientifiques pointues.

Je ne sais pas vous, mais moi en tout cas, je ressens une certaine fierté de savoir qu'à Fribourg aussi, grâce au SICHH on prend une part active à la lutte contre un virus qui sévit sur l'ensemble du globe, rien que ça. Je soutiendrai bien évidemment ce mandat, ne devrait-il pas permettre de revoir en profondeur la structure administrative et surtout de mettre au grand jour le positionnement promoteur du SICHH pour reprendre les termes mêmes du Conseil d'Etat? Je vous invite donc à faire comme moi et à accepter ce mandat.

Aebischer Susanne (*PDC/CVP, LA*). Tout d'abord, je déclare mes liens d'intérêts, je suis au Conseil consultatif du SICHH, pour suivre de près son évolution. Je me prononce ici au nom du groupe démocrate-chrétien.

Comme nous avons pu le constater lors des derniers débats du mois de décembre qui ont été animés et très riches, il y a des questions qui sont restées ouvertes. On s'interrogeait notamment sur le modèle initial visant une autonomie financière qui semble ne pas être réaliste. Il était également demandé des éclaircissements sur la gouvernance du SICHH. C'est pour ces raisons-là et aussi parce que le mandat a déjà été donné pour l'audit en question depuis le dépôt, comme il y a des délais à respecter très courts, que le groupe démocrate-chrétien soutiendra ce mandat. Comme l'ont souligné nos collègues qui ont pris la parole avant moi, il est important de nommer l'effort que le SICHH a fait lors de cette crise. En collaboration avec l'Hôpital cantonal, ils ont mis sur pied en une semaine et demi un test qui a su augmenter la capacité de tester. Au départ, quand il y a eu le confinement en Suisse, on avait une capacité de faire l'000 tests. Or, actuellement rien qu'au SICHH on a une capacité de faire entre 200 et 400 tests par jour. Ce sera nécessaire et important, comme plusieurs chercheurs l'ont souligné, pour éviter un prochain confinement, le fait de tester et d'isoler les gens qui auront un test positif. J'ai également appris que le SICHH a la capacité et la compétence de développer un nouveau test basé sur la salive, qui pourrait réduire considérablement les coûts, test qui pourrait être fait en pharmacie et même éventuellement chez soi. Par contre, pour le valider, le SICHH devrait avoir suffisamment d'échantillons. C'est pourquoi j'aimerais entendre de la part du Conseil d'Etat quels sont les efforts entrepris pour soutenir le SICHH dans cette démarche-là de manière à réduire aussi considérablement baisser les coûts et rendre ce test, développé dans notre canton, valable. La question au Conseil d'Etat, on sait tous qu'on a la reconnaissance comme centre de compétences technologiques qui est en coupe à Berne et on aimerait prendre l'occasion de vous féliciter Monsieur le Conseiller d'Etat de nous tenir au courant, d'où est-ce qu'on en est. Je pense qu'on a pu remarquer tous, sans doute, qu'on peut être fiers de contribuer de notre canton à cette échelle et dans une crise telle que le Covid-19 avec un centre et nous souhaitons avec l'acceptation de ce mandat, de cet audit, de soutenir le SICHH pour son futur, de trouver une gouvernance et une manière de fonctionner qui pourrait encore profiter à notre canton, à notre nation, voire à notre monde. Avec ces commentaires, j'ai terminé.

Zadory Michel (*UDC/SVP, BR*). Mes liens d'intérêts, j'étais également membre de la commission qui s'est occupée du décret concernant le SICHH. Le groupe de l'Union démocratique du centre entre en matière et salue cette demande d'un audit externe concernant le fonctionnement du SICHH.

Notre groupe constate que beaucoup d'argent a été investi dans cette institut mais que les résultats promis nous font cruellement attendre. J'ai été heureux d'entendre M^{me} de Weck et M. Chevalley me contredire un petit peu dans ce domaine et si nous, nous avons vu une épine dans le pied, M. Chevalley nous a dit que le SICHH a tiré son épingle du jeu en contribuant au diagnostic pendant la période du Covid. En tant que membre de la commission chargée d'étudier la demande de crédit de 10 millions supplémentaires, j'ai eu comme tous mes collègues de la commission, un sentiment d'être promené en bateau. Notre canton a besoin d'un tel institut, c'est incontestable, il fait le lien entre l'industrie et les Hautes écoles et nous avons

eu dans ce domaine des doutes concernant une bonne collaboration avec les Hautes écoles et je suis heureux d'entendre mes préopinants du sénat que la situation s'est améliorée. Nous avons besoin de savoir, vous en tant que commission et nous en tant que députés, pourquoi cet institut n'est pas performant et c'est la raison de cet audit et j'espère que cet audit va nous donner des clarifications et donner surtout une pichenette aussi pour que le travail soit plus efficace.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Mes liens d'intérêts, je suis également membre du Sénat de l'Université, coauteur du mandat et membre de la commission qui a eu lieu en fin d'année sur le SICHH. Toujours est-il que l'on peut se réjouir de la capacité d'adaptation du SICHH et je crois qu'on peut les féliciter pour leur collaboration avec l'Hôpital cantonal. J'espère sincèrement que le SICHH obtiendra la certification de la part du SEFRI. Je constate également que le Conseil d'Etat n'est jamais en manque de propos laudatifs en ce qui concerne ses propres projets et en ce sens on peut se réjouir que le Grand Conseil ait accepté de garder la main et un oeil, j'espère le bon, sur ce projet.

Le groupe socialiste soutiendra bien sûr ce mandat et se réjouit du fait que tant le Conseil d'Etat que le SICHH lui-même y voient une opportunité pour développer à l'avenir l'institution de manière optimale. Cependant, pour que l'audit se passe de manière optimale, et que celui-ci ne nous laisse pas de goût amer, nous souhaitons que les auditeurs futurs prennent le temps d'entendre un large panel de personnes et, en particulier, dans le milieu universitaire, pour que soient entendus, non seulement les chercheurs et chercheuses, les professeurs qui bénéficient déjà d'une collaboration, mais également d'autres professeurs de l'Université de Fribourg et du domaine des sciences qui n'ont pas encore de lien avec le SICHH; ceci afin que puissent être développés des liens encore plus étroits avec l'Université, de même qu'éventuellement des positions du personnel qui a déjà quitté le SICHH jusqu'à maintenant, puisqu'on l'a vu, il y avait un certain "turn over".

Voilà, je pense qu'on va dans un sens positif et d'une manière constructive, cet audit participera à un avenir plus joyeux pour le SICHH que durant cette période Covid dans laquelle il a beaucoup oeuvré et je l'en remercie.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie tous les intervenants pour leurs remarques. Etant donné que le Conseil d'Etat se prononce en faveur de ce mandat, il n'y a aucune raison de prolonger le débat.

J'aimerais juste vous informer que, voulant pouvoir disposer du rapport de l'audit aussi rapidement que possible, le Conseil d'Etat a déjà lancé les travaux préparatoires. Il souhaite inviter plusieurs bureaux d'audit à présenter une offre, même si le prix d'une telle analyse ne l'exige pas. Dans ce but, un comité d'évaluation a été constitué, comité dont les travaux sont gérés par le Secrétariat général de ma Direction et dont font partie deux députées, représentantes des dépositaires du mandat : M^{mes} Solange Berset et Susanne Schwander que je souhaite remercier pour leur disponibilité. La Direction de l'économie et d'emploi et la Direction des finances y participent également. Ce comité adoptera la documentation d'appel d'offres, établira la liste des bureaux à inviter, évaluera leurs offres, choisira le bureau mandaté et accompagnera l'audit si nécessaire. Certainement que l'appel de M. le député Kubski sera entendu puisque les personnes qui représenteront les mandataires en quelque sorte le mandat, sont des députés ici présents.

Pour répondre à M^{me} la députée Suzanne Aebischer, je signale que le SICHH fait de la recherche dans certains domaines, donc il profite de nombreuses synergies avec ce qu'il fait et actuellement, il peut faire des tests pour l'Hôpital cantonal; il y a une accréditation qui lie l'Hôpital cantonal et le SICHH. Actuellement, il y a très peu de tests, voire quasiment aucun, qui sont transmis au SICHH, parce que l'Hôpital cantonal le fait aussi. C'est nécessaire, d'avoir une certaine quantité de tests pour que le SICHH puisse faire en parallèle des tests avec ce qu'il fait en recherche, ce qu'a mentionné M^{me} la députée Suzanne Aebischer, avec des tests différents, avec la salive, il faut pouvoir en même temps le faire selon la voie "traditionnelle" pour pouvoir comparer les résultats. Cela dépend évidemment de la situation de la pandémie, des nécessités de l'Hôpital cantonal en termes de tests et des nécessités sanitaires cantonales. J'espère, comme vous l'avez dit Madame la députée, que le SICHH pourra amener des éléments nouveaux et intéressants à cet égard.

Pour ce qui est de la demande de subventions fédérales, c'est le Conseil suisse de la science qui traite de la demande de centre de compétences technologiques cantonal que nous avons faite. Le Conseil suisse de la science a toute une série de demandes qu'il est en train d'évaluer, des centres de compétences technologiques qui existent déjà et qui demandent des montants, des nouveaux projets à travers toute la Suisse ainsi que d'autres établissements scientifiques d'importance nationale.

Il y a déjà une personne du Conseil suisse de la science qui est venue visiter le SICHH et on attend maintenant, ça sera peut-être en juillet ou en août, le rapport de ce Conseil suisse de la science. Ce rapport sera remis au Secrétariat à la formation, à la recherche et l'innovation (SEFRI), qui aura l'entier des demandes, l'évaluation du Conseil suisse de la science et qui va procéder ensuite à une priorisation compte tenu aussi des montants qui sont à disposition, qui entre parenthèses sont en train d'être discutés au niveau des Chambres fédérales puisque le message FRI est traité par le Conseil des Etats durant sa prochaine session.

C'est le point actuel. Nous avons eu l'occasion de rencontrer, comme on le fait régulièrement, des Conseillers fédéraux. Cette année, c'était M. le Conseiller fédéral Guy Parmelin qui a ce domaine évidemment chez lui, ce n'était pas le seul thème, il y

en avait d'autres. Là, on a évidemment plaidé pour le SICHH. Alors, je l'appelle SICHH personnellement parce qu'il existe le SIC qui est le Stockage Interinstitutionnel Culturel. Pour ne pas mélanger les deux, je me suis dit que le SICHH allait bien aussi, parce que lui a deux H tandis que le SIC n'a qu'un C et que là c'est beaucoup plus difficile d'appeler ça autrement, mais c'est sans garantie de respect des normes en terme d'acronyme.

Voilà on a donc voulu défendre notre projet. Evidemment la ligne qui est définie dans la loi sur la recherche et l'innovation (LERI) et qui est le rôle subsidiaire de la Confédération n'a pas changé depuis. Ce qui a changé depuis, c'est cette période de pandémie, comme vous l'avez relevée, pour laquelle en effet le SICHH s'est beaucoup investi et j'espère qu'il y aura des nouveautés, en termes de recherche aussi à l'issue de cette période.

Voilà, j'ai fais le point de la situation en la matière.

> Au vote, la prise en considération de ce mandat est acceptée par 99 voix contre 3. Il y a 1 abstention.

Ont voté Oui : Total 99

Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Bonny David (SC,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,), Wickramasingam Kirhana (GR,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Markus Zosso (SE,UDC/SVP), Paola Ghiellini Kraysenbühl (SC,VCG/MLG), Michel Chevalley (VE,UDC/SVP)

Ont voté Non : Total 3

Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP)

Se sont abstenus : Total 1

Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP)

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

Pétition 2019-GC-214**Pétition "Libre choix de l'éducation pour tous" - Lobby des parents**

Rapporteur-e: **Müller Chantal** (*PS/SP, LA*)
Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport**
Rapport/message: **18.12.2019** (*BGC mai 2020, p. 984*)
Préavis de la commission: **18.12.2019** (*BGC mai 2020, p. 989*)

Discussion

Müller Chantal (*PS/SP, LA*). Eine Petition der Elternlobby mit dem Titel "Freie Berufswahl für alle statt für wenige" wurde mit 1250 Unterschriften am 18. November des letzten Jahres eingereicht. Die Petitionskommission hat sich genau einen Monat später getroffen, die Petition für gültig erklärt und diese anschliessend intensiv besprochen.

Wir kamen zum Schluss, dass wir Ihnen empfehlen, dieser Petition nicht Folge zu leisten. Der Wunsch der Petitionärinnen und Petitionäre ist die freie Schulwahl. Hintergrund dafür sind das Leiden und die Schwierigkeiten von Kindern, welche mit dem Schulsystem der öffentlichen Hand zu kämpfen haben und sich verloren fühlen. Das öffentliche Schulsystem ist gemäss der Petitionäre leistungsorientiert und nicht auf das Wohlergehen der Kinder fokussiert. Für Eltern, welche in diesen Situationen eine Alternative suchen, sind die Optionen in unserem Kanton gering. Der Kanton Freiburg hat kein Homeschooling, wie es beispielsweise im Kanton Bern vorgesehen ist, es bleiben der Umzug oder Schulangebote von privaten Anbietern. Letztere können sich jedoch nur gutbetuchte Familien leisten und dies ist in den Augen der Verfasser eine Ungerechtigkeit. Die Petition möchte das Gesetz dahingehend ändern, dass die Eltern wählen können, wo ihr Kind in die Schule gehen kann, dass Privatschulen allen zugänglich sind und durch die öffentliche Hand mitfinanziert werden.

Nun: Ähnliche Anliegen in Form von Motionen wurden im Jahre 2013 bereits platziert und waren verworfen worden. Die Argumente von damals sind grundsätzlich noch gültig und relevant. Es zeigt sich immer wieder, dass die Qualität der öffentlichen Schulen in der Schweiz sehr gut ist, insbesondere auch diejenige unseres Kantons. Es wird auch dank pädagogischen Unterstützungsmassnahmen auf die individuellen Bedürfnisse der Kinder eingegangen. Wenn nun alle Erziehungsberechtigten wählen könnten, welche Schule die Kinder besuchen, wäre die Planung der Schulen nicht machbar. Zudem kämen erheblich mehr Transporte dazu, da Kinder theoretisch auch in entlegenen Schulkreisen den Unterricht besuchen könnten.

Trotz der klaren Absage ist es der Petitionskommission ein grosses Anliegen, den existierenden und zum Glück seltenen, ausserordentlich schwierigen und komplizierten Fällen, welche jedes Mal ein oder mehrere Kinder betreffen und bei den Familien viel Leid auslösen, Gehör zu zeigen. Es ist äusserst tragisch, wenn in diesen Fällen für und mit diesen Familien keine Lösungen gefunden werden können. Wir von der Petitionskommission sind jedoch der Meinung, dass es viel sinnvoller ist, mehr in die öffentlichen Schulen zu investieren. Wir müssen Mittel freischaftern, damit kein Kind mit seiner Familie an der öffentlichen Schule verzweifelt. Stärken wir diese und investieren wir weiterhin in eine starke, innovative und faire öffentliche Schule, welche offene Ohren, Augen und Türen hat für Ideen und Alternativen. Denn wenn die Corona-Krise etwas gezeigt hat, dann das, dass Vieles zwar unmöglich schien und doch machbar wurde, auch im Schulwesen.

Mit diesen Worten bitte ich Sie, dieser Petition nicht Folge zu geben.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Le Conseil d'Etat s'est rallié à la proposition que vous fait aujourd'hui la Commission des pétitions. Nous avons aussi bien pris note et nous partageons la recommandation de cette commission dans son argumentation, qui nous demande évidemment d'être attentifs au niveau de la conduite, des responsables d'établissements, de la DICS, à l'évolution de la situation et de rester ou de prêter une oreille très attentive et bienveillante aux situations de détresse rencontrées. Vous venez de le rappeler, c'est nécessaire de suivre, on y est aussi très attentifs, je tiens à le dire.

Une dernière remarque. Depuis 2015, les tests PISA qui sont faits et qui nous montrent la qualité de l'école ne vont plus à l'échelon du canton. Cela reste à l'échelon national. Mais, depuis, il y a des mesures qui sont prises entre les cantons, avec une analyse de la compétence de base des jeunes. Sous cet angle, on a eu les premiers relevés l'année passée qui ont confirmé la bonne situation et la bonne qualité de l'école fribourgeoise. On reste donc au même excellent niveau, ce qui me fait aussi dire que nous répondons et restons attentifs ainsi, avec notre école publique, aux besoins des enfants et des parents aussi dans ce cadre.

Sudan Stéphane (*PDC/CVP, GR*). Je déclare mes liens d'intérêts avec ce dossier: je suis enseignant auprès du CO de la Gruyère et responsable d'établissement du cercle scolaire de Broc-Botterens.

Le groupe démocrate-chrétien a analysé attentivement le contenu de la pétition concernant le libre choix de l'éducation pour tous, déposé par le lobby des parents, ainsi que le rapport des délibérations de la commission qui s'est opposée, à l'unanimité, à donner une suite à celle-ci. Cette pétition renouvelle une demande faite par le même organisme, au travers de trois instruments parlementaires en 2013, demande refusée à l'époque en 2014. Depuis lors, l'école fribourgeoise a poursuivi son évolution, toujours empreinte de qualité, tout en ayant soin de ne pas laisser d'élèves en détresse. Les nombreux systèmes actuels mis en place, les nouvelles pédagogies respectant l'acquisition harmonieuse du savoir, les plans d'études et les capacités transversales sont bénéfiques pour les enfants qui demandent une attention particulière. Les enseignants et enseignantes, ainsi que tous les intervenants qui gravitent autour de l'enfant, font preuve d'une grande attention à la différenciation des besoins individuels des élèves et des parents. Nous avons pu constater une fois de plus, durant cette période inédite que nous vivons tous actuellement, le soin, les efforts et l'investissement pour apporter les réponses nécessaires au développement scolaire adéquat de chacune et chacun des élèves confiés à notre école publique fribourgeoise. Ensuite, ce projet développé par cette pétition pourrait parfois aller à l'encontre du respect de la planification scolaire, des objectifs poursuivis et des effectifs scolaires. Enfin, il n'est pas légitime, comme le relevait justement le rapport de la Commission des pétitions, de trouver un financement public pour ces écoles privées.

Ainsi, le groupe démocrate-chrétien, dans sa quasi-unanimité, vous invite à ne pas donner suite à cette pétition et à continuer à faire confiance en nos institutions et aux nombreux acteurs et actrices qui font vivre notre école publique.

Kaltenrieder André (PLR/FDP, LA). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre de la Commission des pétitions et je parle au nom du groupe libéral-radical.

Par voie de pétition, signée par 1250 Fribourgeois, le Lobby des parents demande que la loi scolaire soit modifiée afin que les parents aient le libre choix de l'école où ils souhaitent scolariser leur enfant, qu'un financement public soit octroyé aux établissements privés qui donnent un accès libre et gratuit à tous les enfants. Le Lobby des parents considère comme une injustice sociale le fait que seul le citoyen suffisamment aisé puisse offrir à son enfant une alternative à l'école publique où nombre d'élèves, selon leur opinion, ne trouveraient pas leur place et finiraient pas tomber malades.

Die starke öffentliche Schule ist eine bedeutende Errungenschaft der Schweiz. Im Unterschied zu anderen Ländern besucht in der Schweiz die überwiegende Mehrheit der Kinder die öffentliche Schule. Privatschulen sind in der Schweiz eine Randerscheinung. Die meisten Privatschulen sind entweder religiös ausgerichtet oder bieten ein reformpädagogisches oder zweisprachiges Konzept. Die öffentliche Schule ist als Service Public eine grundlegende Staatsaufgabe. Sie legitimiert sich aus der umfassenden Verantwortung des Staates für das Wohlergehen seiner Bürgerinnen und Bürger. Die Forderung nach freier Schulwahl heisst, Steuergelder aus der Volksschule abzuziehen und an private Anbieter zu verteilen. Dies schwächt die Volksschule, gefährdet die Chancengerechtigkeit und führt zu einer Zweiklassen-Bildungsgesellschaft.

Pour mémoire, le Lobby des parents a déjà déposé, en 2013, trois motions populaires sur la même thématique. Toutes trois ont été rejetées tant par le Conseil d'Etat que par le Grand Conseil.

In den Augen der Kommission sind die damals erörterten Argumente nach wie vor gültig und relevant. Die Frage der Finanzierung privater Schulen durch die Öffentlichkeit wurde dem Grossen Rat mehrfach unterbreitet. Dieser bestätigte jedes Mal, dass die Eltern darüber zu entscheiden haben, bei der Einschulung ihr Kind in eine öffentliche oder private Schule schicken zu können, dass sie jedoch die Kosten für eine private Schule selber zu tragen haben.

Die freie Schulwahl würde zu einer massiven Verteuerung des Bildungswesens und zu organischen Problemen führen. An die öffentliche Schule werden Forderungen gestellt und dafür müssen entsprechende Ressourcen zur Verfügung gestellt werden. Die Kosten dürfen nicht über eine Teilfinanzierung privater Schulträger auf verdeckte Weise auf die Eltern abgewälzt werden.

Die Behauptung, dass eine freie Schulwahl kostengünstiger wäre, ist ein gravierender Denkfehler mit erheblichen Mehrkosten. Steuergelder dürfen nicht aus dem System entfernt werden und an private Anbieter fliessen. Öffentliche Gelder für öffentliche Schulen, private Gelder für private Schulen.

Ein weiteres Argument, das dagegen spricht, ist der Verlust der Planungssicherheit für die Gemeinden, da nicht mehr mit voraussagbaren festen Schülerinnen- und Schülerzahlen gerechnet werden kann. Die fehlende Planungssicherheit ist mit hohem administrativem Aufwand verbunden. Für die kantonale und landesweite Steuerung ist es bedeutsam, die Schülerinnen- und Schülerzahlen im Voraus berechnen zu können. Die Schwankungen der Schülerinnen- und Schülerzahlen durch Schulwechsel würden auch den Bedarf an Lehrpersonen pro Schule beeinflussen. Die Stellensicherheit und damit verbunden die Arbeitszufriedenheit der Lehrpersonen würden dadurch stark abnehmen. Bei einem wettbewerbsorientierten System besteht die Gefahr, dass gute Noten käuflich würden. Schulen würden dazu verleitet, Bestnoten für möglichst wenig Aufwand anzubieten. Um sicherzustellen, dass private Bildungsträger sich an Vorschriften halten, wären aufwändige Kontrollen notwendig.

Aus diesen verschiedenen Gründen beantragt die Freisinnig-demokratischen Fraktion dem Grossen Rat einstimmig die Abweisung dieser Petition.

Bapst Bernard (*UDC/SVP, GR*). Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre. Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre de la Commission des pétitions.

L'école publique du canton de Fribourg est divisée en trois cycles:

- > les années 1H et 2H, dont le but est de favoriser l'insertion sociale de l'enfant;
- > les années 3H à 8H, dont le but est l'acquisition de compétences et le développement de l'autonomie;
- > les années 9H à 11H, dont le but est d'orienter et de soutenir les élèves en vue de leur formation secondaire II, que celle-ci soit en apprentissage, au collège ou autre.

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin a déclaré: "Les quatre principes fondamentaux de l'école publique sont l'égalité et l'équité assurant à chaque élève les possibilités et les moyens de formation correspondant à ses besoins. Elle développe, dans les établissements de formation, un climat assurant la cohérence de l'action des divers intervenants et favorisant la transmission des valeurs et l'acquisition de compétences. Enfin, elle veille, en associant tous les acteurs de l'institution scolaire, à l'articulation entre l'instruction et l'éducation, de manière à permettre à l'élève de construire ses valeurs éthiques et spirituelles, d'édifier son capital de connaissances et de développer ses compétences". Le plan d'études romand est pensé en fonction de ces principes fondamentaux et de ces quelques lignes directrices. Ainsi, un enfant scolarisé à l'école publique est assuré de se retrouver dans un milieu prenant en compte l'hétérogénéité grandissante de la population, en assurant non seulement une perméabilité entre l'école publique de Suisse romande, mais également le passage adéquat d'un cycle à l'autre, qui ont été pensés en termes de continuité. Du côté des enseignants, la DICS est très stricte sur le fait que ceux-ci doivent être titulaires d'un diplôme reconnu spécifique au degré enseigné. Dans les écoles privées, beaucoup d'enseignants ne répondent pas à ces exigences, souvent parce qu'ils sont titulaires de diplômes universitaires, mais pas d'un diplôme d'enseignement à proprement dit, ou parce qu'ils sont titulaires d'un diplôme ne correspondant pas au degré enseigné. Nous pouvons nous poser les questions suivantes:

- > Dans le cas où la demande de financer l'école privée et l'école à la maison au même titre que l'école publique, doit-on exiger une qualité équivalente de la formation pédagogique et didactique du personnel enseignant?
- > Comment l'école privée ou l'école à la maison peut-elle garantir la perméabilité entre leur système et celui de l'école publique?
- > Comment peuvent-elles garantir un passage adéquat entre les cycles?
- > Enfin, si elles garantissent ces points, quel est finalement l'avantage de ces systèmes alternatifs?

Pour conclure, je dirais que bien que nous reconnaissons que les parents soient les premiers éducateurs de leurs enfants et que c'est à eux qu'incombe la responsabilité de leur éducation, l'Etat de Fribourg offre un système scolaire de qualité, performant, prenant en compte l'hétérogénéité du public et de ses besoins. C'est pourquoi, bien que chacun soit libre d'inscrire son enfant dans une école privée, ce n'est pas à l'Etat, qui fournit déjà une prestation adaptée et de qualité, d'assumer le financement de ce choix personnel et subjectif.

Pour ces différentes raisons évoquées, le groupe de l'Union démocratique du centre ne donnera pas suite à cette pétition.

Emonet Gaétan (*PS/SP, VE*). Je déclare tout d'abord mes liens d'intérêts dans l'objet qui nous occupe: je suis enseignant dans l'école publique et président de la Société pédagogique fribourgeoise francophone qui défend notamment la qualité de l'école publique fribourgeoise.

Le Lobby des parents n'en est pas à son premier essai pour tenter de laisser le libre choix de l'éducation pour tous et pour le soutien public aux écoles privées. Notre Parlement en déjà débattu et, à chaque fois, a refusé d'entrer en matière. Les arguments développés dans le rapport de la Commission des pétitions, par sa rapporteure et mes préopinants, sont pertinents et je ne vais pas y revenir, si ce n'est pour rappeler la qualité de l'école publique de notre canton, respectivement de notre pays. Qualité due à l'engagement de tous les acteurs de l'éducation, en partant de la base, les enseignants et les enseignantes au front dans leur salle de classe, jusqu'aux cadres. La qualité de notre école est le défi que tous ensemble nous relevons chaque jour. Pour Fribourg, cette qualité est d'autant plus importante que, dès la rentrée prochaine, le concept "Maintien et développement de la qualité de l'école fribourgeoise" sera implémenté dans nos classes. Ce concept permettra aux établissements de mettre en place des projets visant à améliorer leur fonctionnement, avec notamment une attention particulière à tous les élèves, en tenant compte de leur particularité, de leurs difficultés, toujours dans un objectif de les faire progresser harmonieusement dans leurs apprentissages, dans un cadre ouvert et accueillant. Le lobby des parents soutient l'idée que des élèves ne s'épanouissent pas en classe et rencontrent des difficultés relationnelles ou des soucis dans leurs apprentissages. Certes, qu'ils sachent que de nombreux moyens sont mis à disposition des élèves et de leurs parents pour les accompagner. Les textes légaux sont là,

complets. L'arsenal des aides est étoffé et tout est mis en oeuvre pour ne laisser personne au bord de la route et pour créer des climats de classe propices aux apprentissages de toutes et de tous.

Maintenant, si le doute devait s'immiscer dans la tête de quelques parents et que la situation n'est pas favorable à tous les élèves, ce qui a mené à déposer cette pétition, nous devons aussi en tenir compte et en tirer quelques enseignements. Nous ne devons pas rester indifférents à aucune situation de souffrance et nous remettre sans cesse en question. C'est pourquoi les moyens mis à disposition pour l'école publique ne doivent faire l'objet d'aucune réduction et il y a encore des crédits à débloquer pour garder et maintenir cette qualité. J'évoquerais trois exemples:

1. Nous avons une nouvelle loi sur l'enseignement spécialisé mais, devant le flux des demandes, les prises en charge ne sont pas à la hauteur des attentes: manque d'unités mises à disposition, retard dans les prises en charge, sans parler des services de logopédie qui sont débordés avec des attentes allant parfois jusqu'à plus d'une année.
2. Ensuite, les effectifs de classes doivent être limités. La règle du nombre d'élèves par établissement pour attribuer un nombre de classes a des limites et, parfois, on se retrouve avec des classes surchargées à tous les niveaux de la scolarité, ce qui ne facilite pas le travail des enseignants et l'intégration de certains élèves.
3. Enfin, et nous en avons récemment parlé dans ce Parlement, il manque encore toujours des décharges pour nos directeurs d'école au primaire et pour les adjoints des plus grands établissements. Cette situation ne facilite pas la gouvernance de la bonne marche des entités.

Aussi, des efforts doivent être continuellement mis en place pour soutenir notre école publique. Le groupe socialiste est fermement opposé à cette pétition du Lobby des parents, mais demande que tous les efforts nécessaires soient portés sur l'école publique, afin que celle-ci reste d'excellente qualité et réponde aux attentes de tous les parents.

Mäder-Brühlhart Bernadette (*VCG/MLG, SE*). Die öffentlichen Schulen in der Schweiz und auch im Kanton Freiburg leisten eine hervorragende Arbeit auf hohem Niveau, wie sich regelmässig in internationalen Vergleichsstudien zeigt. Sie stellen einen Grundpfeiler unserer demokratischen Gesellschaft dar und sind ein Kernstück des Service Public und somit verpflichtet, ausreichende Grundbildung für alle Kinder anzubieten. Dass Kinder aus allen Schichten zusammenkommen und so voneinander lernen, ist ebenfalls eine Stärke der staatlichen Schulen. Die verfassungsmässig garantierte Unentgeltlichkeit der Grundbildung ermöglicht zudem einen chancengerechten Zugang für alle zur Bildung.

Neue und mannigfaltige Anforderungen an die öffentlichen Schulen verlangen eine stete Weiterentwicklung und Anpassung an die gesellschaftlichen Realitäten. Um solchen auch in Zukunft gerecht zu werden, sind die öffentlichen Schulen auf adäquate Ressourcen auf allen Ebenen angewiesen. Voraussetzung dafür sind, wie meistens, finanzielle Mittel. Die vorliegende Forderung nach unentgeltlicher, freier Schulwahl bedeutet nun aber, diese Mittel beziehungsweise Steuergelder aus der Volksschule abzuziehen und an private Anbieter zu verteilen. Dies würde, wie bereits gesagt wurde, die Volksschule schwächen und die Chancengerechtigkeit gefährden, was es zu verhindern gilt.

Die Fraktion Mitte-Links-Grün strebt eine Stärkung und Weiterentwicklung der öffentlichen Schule an, die den individuellen Bedürfnissen aller Schülerinnen und Schüler noch besser gerecht werden kann. Aus den erwähnten Gründen lehnt die Fraktion Mitte-Links-Grün die vorliegende Petition einstimmig ab. Allerdings sind wir der Meinung, dass die kritischen Stimmen gegenüber der öffentlichen Schule ernst genommen werden müssen. So wäre es wichtig, unter anderem zu prüfen, ob, seit wann und wie stark die Zahl der skeptischen Eltern am Steigen ist und was die Hauptgründe dafür sind.

In meinen immerhin 15 Jahren als Schulpräsidentin habe ich einige Male die eindrückliche Erfahrung gemacht, dass trotz dem breiten Katalog an pädagogischen Unterstützungsmassnahmen unserer öffentlichen Schulen nicht auf alle individuellen Bedürfnisse eingegangen werden kann. Das ist ja auch schlicht ein Ding der Unmöglichkeit. Schülerinnen und Schüler, die während Monaten oder gar Jahren leiden und mit dem Schulsystem der öffentlichen Schule total überfordert sind, bilden zwar glücklicherweise immer noch die Ausnahme. Sie beanspruchen aber unzählige Ressourcen, beeinträchtigen das Klassenklima, bringen Lehrpersonen an den Rand der Verzweiflung und erfordern von Schulbehörden, Schulleitung, Lehrpersonen und Fachpersonen zahlreiche Gespräche und Sitzungen. Vor allem auch: Sie leiden. Hier, in solchen Ausnahmefällen, müssen wir erkennen und sagen können, dieses Kind braucht eine andere Bildungsstruktur, diesem Kind wird die öffentliche Schule in ihrer heutigen Form trotz den zahlreichen Unterstützungsmassnahmen nicht gerecht.

Die Petitionskommission empfiehlt der Erziehungskommission im vorliegenden Bericht denn auch, eine Lösung zu suchen, mit der sich die Notlage zum Wohl aller Beteiligten am besten lösen lässt. Ich weiss nicht, ob eine Empfehlung dazu genügt und fände es prüfungswert, die Ressourcen von Privatschulen einzubeziehen und - unentgeltlich für Kinder und Eltern - zu nutzen in Fällen, in denen alle zielführenden Individualisierungs- und Unterstützungsmöglichkeiten der öffentlichen Schule ohne Erfolg ausgeschöpft wurden.

Aebischer Susanne (*PDC/CVP, LA*). Ich habe keine spezielle Interessenbindung zu diesem Thema, ausser, dass ich Mutter einer Tochter bin. Ich hatte die Chance und das Glück, dass meine Tochter im Kanton St. Gallen eine Modellschule der

öffentlichen Schule besuchen konnte - eine Modellschule für altersdurchmisches Lernen - und ich konnte beobachten, wie stark das meine Tochter in ihrem Werdegang unterstützt hat. Auch habe ich als Erwachsenenbildnerin - unter anderem bei den Swiss International Air Lines - jahrelang die Ausbildung für das Bodenpersonal weltweit geleitet und habe mich sehr viel mit Bildungsfragen auseinandergesetzt.

Ich möchte hier meinen Dank aussprechen für die hervorragende Leistung unserer Schuldirektoren, der vielen Schulleiter, Lehrer, für die Hilfsdienste der Schulen und die Lehrpersonen, die auch hier in diesem Raum vertreten sind. Die Schule ist ein wichtiger Pfeiler in der Schweiz und gerade die Unentgeltlichkeit und ihre konstante Weiterentwicklung sind ganz wichtig.

Ich beschäftige mich heute mit dem Thema Innovation für Unternehmen und ich stelle fest, dass die Wirtschaft, gerade mit der Entwicklung, die wir heute erleben, auf zusätzliche und neue Kompetenzen angewiesen ist. Kompetenzen wie vernetztes Denken, Ethik, Nachhaltigkeit, Intuition, Achtsamkeit, Competition of thinking, aber auch spielerisches Miteinander, Entwickeln von neuen Lösungen. Diese Innovation entsteht oft durch eine interdisziplinäre Zusammenarbeit, die Zusammenarbeit von verschiedenen Teilnehmern, von einem Ökosystem.

Ich werde heute diese Petition unterstützen, um ein Signal dafür zu setzen - nicht, weil ich den Freiburgischen Schule nicht traue, sondern weil ich mich aussprechen möchte für eine Vielfältigkeit. Wir haben im Seebezirk die Tagesschule Sesam oder auch die mehrsprachige Schule Heprolo in Murten, welche einen wichtigen Beitrag leisten, gerade in der Entwicklung von neuen Methoden, zum Beispiel dem Einbezug der Methoden von Montessori usw. Und ich sehe, dass die Schuldirektionen diese Schulen viel mehr einbinden könnten und dass sie ihnen als Innovationslabor dienen könnten.

Ich anerkenne, dass auch in Murten mit den zweisprachigen Klassen Anstrengungen unternommen werden. Ich möchte in keiner Weise die verschiedenen Schulen oder das Schulsystem der öffentlichen Schule und dasjenige der privaten Schulen gegeneinander ausspielen.

Ich finde es aber nicht ganz fair, dass Eltern von Kindern, die spezielle Begabungen haben oder aus andern Gründen diese Schulen besuchen müssen, die Schule doppelt bezahlen. Und ich glaube, dass es auch interessant wäre, sich zu überlegen, wie wir das verhindern können. Im Moment bezahlen die Eltern Steuern, womit sie ihren Beitrag an die öffentliche Schule bezahlen, plus das Schulgeld für die private Schule. Wer weiss, vielleicht finden wir diesbezüglich eine Lösung.

Auch finde ich es schade, dass diese Privatschulen oftmals nur vermögenden Eltern vorbehalten sind. Ich glaube, dass nach wie vor die öffentliche Schule für die Mehrheit der Kinder und Familien die Lösung darstellen sollte und dass die Innovationen, welche vielleicht durch Privatschulen getrieben werden, besser in die öffentliche Volksschule integriert werden könnten und dass diese Schulen als Labor benutzt werden könnten.

In diesem Sinne werde ich heute wohl als eine der wenigen diese Petition unterstützen, um ein Signal zu geben.

Schneuwly André (*VCG/MLG, SE*). Das Thema freie Schulwahl bewegt unseren Kanton wie auch andere Kantone immer wieder. Ich denke, es gibt Schülerinnen, denen das staatliche Schulsystem mit allen Möglichkeiten nicht gerecht werden kann und bei denen das Sonderschulangebot das Bedürfnis nicht abdecken kann. In diesem Sinne bereichern die Privatschulen unsere Schullandschaft und die Gesetzgebung ermöglicht solche Einrichtungen unter der Aufsicht des Kantons. Ich denke, jede und jeder von uns überlegt sich eine Integration in eine Privatschule, falls er feststellt, dass das Kind leidet und keine Lösung in Aussicht ist. Nicht alle Erziehungsberechtigten haben die notwendigen Finanzen, um dies zu bezahlen.

Im Bericht der Petitionskommission habe ich keine Statistiken gefunden. Darum meine Fragen: Wie viele Privatschulen mit Bewilligung gibt es im Kanton Freiburg? Wie viele Schülerinnen im Kanton Freiburg gehen in eine Privatschule? Ist die Tendenz steigend? Kennt die Erziehungsdirektion die Gründe, warum diese Schülerinnen in der Privatschule sind? Falls ja, nimmt er die Beweggründe ernst, nimmt er sie auf in die Planung der pädagogischen oder sonderpädagogischen Unterstützungsmassnahmen in der öffentlichen Schule?

Und da komme ich wieder auf ein bereits oft angesprochenes Thema: Die Einführung des Schulsozialarbeiters. Das wäre sicher eine Plattform, wo sich Schülerinnen und Schüler in einem vertrauten Raum aussprechen könnten. Das wäre ein bedeutsamer Schritt. Sieht der Staatsrat eine Möglichkeit, Eltern finanziell zu unterstützen, bei denen die Standortbestimmung aufzeigt, dass keine Sonderschule den Bedarf abdeckt, sondern dass eine Privatschule das adäquate Angebot ist?

Vonlanthen Rudolf (*PLR/FDP, SE*). Ich äussere mich in meinem Namen. Die Forderungen der Petitionäre sind nicht neu und wecken bei mir Erinnerungen. Schon vor fast 20 Jahren, nämlich im Jahre 2001, verlangten mein Kollege, alt Grossrat Bernard Garnier und ich, dass das staatliche Bildungswesen erweitert werden sollte, um Ungleichheiten zu beseitigen und nichtgewinnorientierte Primarschulen als Alternative anzuerkennen und sie in gewisser finanzieller Form zu unterstützen. Schon damals hatte der Erziehungsdirektor D^f. Agustin Macheret kein Gehör, so dass der Grosse Rat unsere Motion mehrheitlich ablehnte.

Die heutigen Schulen befinden sich bekanntlich im Umbruch. Neue Lehrformen sind gefragt. Da die Petition für gültig erklärt wurde, wäre wenigstens eine Prüfung der berechtigten Anliegen am Platz gewesen. Nun, die Zeiten haben sich wohl geändert, die Mitglieder der Petitionskommission sind leider stehengeblieben. Ich bleibe aber meinen Grundsätzen treu und unterstützte die Petition.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. J'ai bien suivi et pris note des remarques que vous avez faites et de votre analyse de la situation. Je répète que le Conseil d'Etat soutient l'analyse de la Commission des pétitions qui est présentée ici. J'aimerais dire que lorsque la Commission des pétitions nous invite à être attentifs et à suivre la situation des enfants en difficulté, ce n'est pas seulement une recommandation, c'est aussi ce que nous avons affaire avec la loi scolaire, la loi sur la pédagogie spécialisée, etc. Je peux vous assurer que c'est le souci des responsables d'établissements et des enseignants, qui remontent régulièrement cette situation à la surface et je ne parle même pas des associations professionnelles, M. le Président de la Société pédagogique fribourgeoise francophone l'a relevé tout à l'heure. Ce sont des discussions constantes. L'association nous renvoie aussi les difficultés; on en discute et c'est sous cet angle-là aussi que toutes ces situations et cette diversité se reflètent. Des solutions sont ensuite trouvées entre nous. Donc, c'est un travail continu de dialogue, aussi avec les parents. La loi scolaire a introduit le Conseil des parents, une des nouveautés importantes de la loi scolaire, parce qu'il était bien sûr nécessaire d'avoir cette écoute.

Ce que je peux ajouter, c'est que l'école fribourgeoise fait un effort aujourd'hui en termes d'intégration des enfants porteurs de handicap, qui est énorme, qui est sur la durée et qui est constante, qui demande effectivement des moyens. Ces moyens sont attribués, même si la vitesse ne correspond peut-être pas à celle de certains souhaits. Il n'empêche que notre organisation institutionnelle et nos lois en la matière nous donnent les solutions pour venir en aide et pour soutenir ce développement.

Je comprends le soutien de certaines ou certains au Lobby des parents et à la proposition qui est faite. On peut admettre et reconnaître la diversité des situations individuelles, sans commencer à sous-entendre que l'école publique ne remplit pas son rôle constitutionnel d'assurer une éducation de base suffisante, gratuite bien sûr, à tous les écoliers et à toutes les écolières du canton. C'est le cas et comme le dit la Commission des pétitions, le canton remplit cette mission, tout en restant attentif aux évolutions constantes dans le domaine de l'éducation.

M. André Schneuwly m'a posé un certain nombre de questions et je n'ai pas les chiffres en tête. Il y a une dizaine d'écoles privées dans le canton. Il y a certainement quelques dizaines d'élèves qui les fréquentent. Je n'ai pas beaucoup d'autres statistiques en tête. Evidemment qu'on reconnaît qu'il y a des pédagogies différentes, je pense à Montessori pour prendre un exemple, qui sont reconnues. Mais le canton a le souci que les écoles privées, qui prennent la part de mandats constitutionnels que doit remplir le canton en termes d'école obligatoire, permettent quand même aux jeunes qui sont dans ces écoles privées de retrouver l'école publique à n'importe quel moment et de pouvoir suivre ce qu'il s'y donne. C'est pour ça qu'on a quelques exigences en termes de diplômes ou de niveaux que l'on a comme enseignants dans les écoles privées, pour précisément permettre cette mobilité. C'est en fonction de ce type de critères aussi que nous pouvons accréditer ou non une école privée.

Le travail social, vous le mentionnez régulièrement, vous avez raison car c'est un thème que je n'oublie pas Monsieur le Député. Il est inscrit et nous aurons certainement l'occasion d'y revenir, mais je ne souhaite pas le développer explicitement maintenant, mais c'est une aide importante qui peut être donnée et adaptée certainement à l'évolution des besoins des enfants et l'école publique répond à cette situation.

Voilà les éléments que je voulais apporter en vous invitant à suivre la position de la Commission des Pétitions.

Vote

- > Au vote, par 86 voix contre 3 et 2 abstentions, le Grand Conseil décide de ne pas donner suite à cette pétition.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

Ont voté Oui : Total 3

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP)

Ont voté Non : Total 86

Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette

(LA,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Bonny David (SC,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Mäder-Brüllhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Michel Chevalley (VE,UDC/SVP), Paola Ghielmini Krayenbühl (SC,VCG/MLG), Markus Zosso (SE,UDC/SVP)

Se sont abstenus : Total 2

Moussa Elias (FV,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP)

Prise de congé : Mme la Députée Sylvia Baiutti

La Présidente. Avant de clore cette session, je veux encore saluer l'une de nos collègues que nous ne retrouverons pas en juin prochain. M^{me} Sylvia Baiutti nous a annoncé remettre son mandat de députée au 31 mai. Elue libérale radicale du plus gruyérien des villages sarinois, Sylvia Baiutti a rejoint notre Grand Conseil en décembre 2016. Durant ces trois années et demie, elle a participé à l'examen de cinq projets de décret et de trois projets de loi. Elle est par ailleurs membre, depuis son entrée en fonction, de la délégation fribourgeoise auprès de la Commission interparlementaire de contrôle de la convention scolaire romande. Enfin, dans son rôle de scrutatrice suppléante, elle a pu goûter ces derniers jours au plaisir de récolter vos bulletins de vote.

Vous le savez, notre collègue a fait face à la plus cruelle épreuve qu'une maman puisse avoir à affronter. Elle l'a traversée avec un courage qui force l'admiration. Aujourd'hui, Sylvia a choisi de redéfinir ses priorités. C'est à regret que nous lui disons au revoir, avec la satisfaction cependant d'avoir côtoyé une femme efficace, engagée, mais également bienveillante et lumineuse. Chère Sylvia, au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je te remercie pour le travail accompli durant ton passage parmi nous. Nous te souhaitons nos meilleurs vœux pour ton avenir. (*Applaudissements*)

Clôture de la session

La Présidente. A la fin de cette séance, je tiens également à remercier toutes les personnes qui ont permis qu'elle se déroule dans de bonnes conditions, nous avons pu siéger et recommencer le travail parlementaire. Je remercie particulièrement la Protection civile pour son assistance et son conseil. Merci beaucoup pour votre engagement. Je remercie également les personnes qui s'occupent du nettoyage de la salle, l'équipe de Forum Fribourg et un merci spécial à l'équipe du Secrétariat du Grand Conseil, notamment à M. Dupasquier. Bravo, Monsieur Dupasquier, d'avoir rendu possible la prise de parole et le vote à distance de nos collègues députés. Merci du fond du coeur. Je vous invite à applaudir ces personnes également. (*Applaudissements*). Merci évidemment à la technique et à l'équipe de Sonomix qui font que nous puissions simplement nous entendre.

Je vous donne rendez-vous à la session de juin et je vous souhaite une très belle après-midi et d'ores et déjà un excellent week-end.

> La séance est levée à 11 h 48.

La Présidente:

Kirthana Wickramasingam

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*

—